



INTERNAT

CONCEPT ÉDUCATIF

Maison d'Enfants d'Avenches

MEA



Groupes enfants



Groupe de progression

Créé en 2008
Modifié en 2015
Mis à jour en 2017,
Modifié février, juillet, décembre 2018,
février et juin 2019, avril 2021
Version janvier 2024

Table des matières

Préambule	3
1.....	4
GÉNÉRALITÉS.....	4
1.1 Historique.....	5
1.2 Valeurs	8
1.3 Mission éducative	9
1.3.1 Participation de l'enfant/adolescent.....	10
1.4 Population accueillie.....	11
1.4.1 Observations sur l'évolution de la population accueillie.....	12
1.4.2 Actions menées afin de s'adapter à ces évolutions	14
1.5 Processus de placement	17
1.5.1 Admission	17
1.5.2 Transfert au sein de l'établissement	18
1.5.3 Fin de placement.....	19
1.6 Buts et moyens éducatifs.....	21
1.6.1 Buts	21
1.6.2 Moyens éducatifs	21
1.7 Personnel	32
1.8 Communication interne	34
1.8.1 Séances	34
1.8.2 Ecrits professionnels.....	34
1.8.3 Tenue des dossiers	34
1.8.4 Archivage des dossiers	35
1.8.4 Droit d'accès aux données personnelles	36
2.....	37
PARTICULARITÉS LIÉES AUX GROUPES ENFANTS	37
2.1 Infrastructure.....	38
2.2 Equipes éducatives	39
2.3 Groupes d'enfants	40
2.3 Temps forts du quotidien éducatif	41
2.4 Organisation des repas et des tâches ménagères	42

2.4.1 Secteur « alimentaire »	42
2.4.2 Secteur « entretien »	42
2.4.3 Secteur « lingerie »	43
2.5 Intervention éducative durant les week-ends, vacances scolaires et camps	44
2.6 Prise en charge durant la nuit	45
3.....	46
PARTICULARITÉS LIÉES AU GROUPE DE PROGRESSION.....	46
3.1 Infrastructure.....	47
3.2 Equipe éducative	48
3.3 Groupe des jeunes.....	49
3.4 Temps forts du quotidien éducatif	50
3.4.1 Travail éducatif.....	50
3.4.2 Responsabilisation progressive.....	51
4.....	53
MODALITÉS SPÉCIFIQUES.....	53
Préambule	53
Accompagnement de la vie sexuelle et affective.....	54
Dépendances	56
Gestion de l'argent au sein de la MEA.....	58
Soutien à la famille et à la parentalité	60
Les écrits professionnels	63
5.....	65
ANNEXES.....	65

Préambule

Le concept éducatif de la Maison d'Enfants d'Avenches est un élément du « classeur de référence » de l'institution qui décrit son fonctionnement. Il est évolutif et se décline en trois parties.

La première présente l'**offre institutionnelle** et les modalités qui s'y rapportent. Elle s'étend du point 1 au point 3 y compris de ce document. Elle est revisitée tous les quatre ans au minimum.

La seconde partie, constitue les **modalités spécifiques**, au point 4. Il s'agit de présenter les réflexions et orientations prises pour l'accompagnement des enfants/adolescents liées à des thèmes spécifiques. Les modalités restent en mouvement et peuvent être réactualisées aussi souvent que la prise en charge le nécessite. D'ailleurs, cette seconde partie n'est pas exhaustive puisqu'il y a toujours un sujet en travail dans les équipes.

La troisième partie est constituée de la liste des documents **annexes** au concept. Ces documents sont multiples, relatifs tant au cadre qu'à la mission éducative. Ils sont disponibles dans le « classeur de référence » de l'institution.

1

GÉNÉRALITÉS

La Maison d'Enfants d'Avenches (MEA) accueille 26 enfants et adolescents dans un cadre stable et sécurisant afin qu'ils puissent se développer sur le plan physique, psychique, familial, scolaire et social.

Tout en conservant un fondement solide basé sur des valeurs et une histoire ancrée, elle a su se développer en matière de prise en charge éducative. Elle s'est notamment adaptée aux évolutions sociales et sociétales et ce, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants/adolescents et de leur famille.

Elle est ainsi en constante évolution, aussi bien dans la réflexion et la conception de sa structure physique que dans celles de son approche éducative et de ses outils.

1.1 Historique

En 1875, devant la recrudescence de situations douloureuses, des notables de la Broye résolurent de fonder une société en faveur des orphelins et des enfants abandonnés. Les enfants sont d'abord placés auprès de familles de paysans.

En 1883, la « Société » ouvre un asile, « Les Grands Bains » tout en maintenant des placements en famille. L'orphelinat fait alors œuvre de pionnier en admettant la mixité.

L'institution fonctionne ainsi durant plus de soixante ans, en conservant un fort lien avec la paroisse et les pasteurs.

Dès 1941, la maison entre dans un cycle de changements importants. Le président-directeur devient alors gestionnaire et assure l'engagement du personnel, la comptabilité et les admissions.

Entre 1948 et 1957, l'orphelinat passe par une période de trouble significative d'une modification de la mission qui débouche sur le changement du nom de la maison, initié dès 1955. En effet, il apparaît alors que la situation a évolué et qu'il y a beaucoup plus d'enfants délaissés par leurs parents et de moins en moins d'orphelins, et donc que les besoins afférents demandent une intervention différente. Aussi, il ressort alors clairement que si la maison veut faire œuvre utile à l'avenir, elle devra se transformer, s'adapter. « Orphelinat de la Broye » devient la « Maison d'Enfants d'Avenches ».

À partir de 1958, la maison est dirigée par des travailleurs sociaux formés qui engagent du personnel qualifié pour l'encadrement des enfants.

En 1966, la maison connaît sa première division en trois groupes afin de s'approcher d'un « système semi-familial ».

Entre 1974 et 1995, toujours dans l'idée de s'adapter aux besoins et aux nouvelles formes de l'intervention sociale, la maison poursuit son évolution. On observe alors une baisse de la durée de placement et une modification des critères d'entrée allant vers une admission d'enfants plus âgés. Il est aussi décidé de supprimer les petits groupes afin de privilégier le travail d'équipe et la mise en œuvre des références.

Cette période connaît aussi la mise en réflexion du travail avec les familles, de nombreux aménagements structurels et la sortie de la maison principale du lieu de vie du directeur.

À partir de 1995, la maison est de nouveau séparée en deux sous-groupes. L'intervention éducative est alors formalisée par la mise en place des premiers écrits de référence (Ligne éducative et Les règles du jeu de la vie communautaire). L'idée du « couple directeur », initiée en 1955, disparaît et des descriptifs de fonction pour les éducateurs sont mis en œuvre.

En 2000, avec le changement de direction, la préoccupation principale consiste en la « professionnalisation » du métier d'éducateur, largement induit par le mouvement de l'époque qui voit naître la « première politique socio-éducative » du canton de Vaud.

En 2006, la MEA obtient la reconnaissance de l'Office Fédérale de la Justice. Cette année voit naître également le projet pilote « Ado'part ». Un appartement installé dans le centre-ville de Payerne qui permet l'accueil de quatre adolescents en formation, post-scolarité obligatoire.

La MEA vit un nouveau changement de direction en 2008. Ici, l'obligation d'habiter sur le lieu de sa pratique n'incombe plus au directeur. La villa qui lui était jusqu'à réservée est réaménagée pour accueillir le « Groupe de progression » pour six jeunes de 15 à 18 ans faisant suite au projet pilote « Ado'part ». Dès lors, une équipe éducative, exclusivement dédiée au suivi des adolescents s'est mise en place. La mission de ce Groupe de progression est aujourd'hui encore l'autonomisation et la responsabilisation des jeunes pour qu'ils deviennent des adultes capables de s'assumer seuls à leur majorité.

Depuis 2008, l'équipe de la Maison d'Enfants d'Avenches développe l'« Approche de la réalité » centrée sur la responsabilisation des individus. Des formations régulières de tout le personnel éducatif permettent une harmonisation des pratiques. Le quotidien institutionnel est imprégné des valeurs d'authenticité, d'honnêteté, de responsabilité et de participation active.

La structure MATAS (Module d'Activités Temporaires Alternative à la Scolarité) voit le jour en 2009. Installé à Avenches, dans le bâtiment av. Jomini 11, il offre une parenthèse dans le cursus scolaire d'élèves, âgés de 6 à 12 ans qui, pour diverses raisons en lien avec leur développement psychosocial, éducatif ou affectif ne sont pas/plus en mesure de progresser favorablement dans une structure scolaire dite ordinaire. Ces enfants nécessitent, momentanément, une prise en charge plus individualisée et personnalisée.

En 2011, l'association acquiert une villa, juxtaposée à la Maison Mère, qui sera transformée en 2014 pour répondre à l'accueil, en studios individuels, de 4 adolescents et/ou jeunes majeurs provenant du Groupe de progression.

En 2016, l'association construit un bâtiment jumelé à cette villa pour l'accueil du Groupe de progression qui déménage de ses anciens locaux. Ainsi, les adolescents et jeunes adultes sont réunis en une même infrastructure dans des conditions d'accueil optimales. Le Groupe de progression est alors capable d'accueillir 8 adolescents et jeunes majeurs.

Le MATAS a dès lors investi le bâtiment rendu disponible suite au déménagement du Groupe de progression. Ainsi, toutes les prestations offertes par la Maison d'Enfants d'Avenches sont rassemblées sur le site, à Avenches.

En 2019, certaines situations d'enfants de la région incitent la DGEJ à solliciter la MEA pour la mise en place d'un accueil socio-éducatif de jour, ASEJ. Un poste est alors déployé et la prestation se développe dans le bâtiment occupé par le MATAS. Les deux prestations de l'externat y fonctionnent en alternance, Le MATAS sur le temps scolaire et l'ASEJ hors temps scolaire. Pour la région d'Avenches et environs, l'ASEJ joue le rôle d'alternative au placement quand la situation le permet.

En 2022 une rénovation lourde du bâtiment existant et l'agrandissement permettent de redistribuer les prestations dans des locaux adaptés. Cette nouvelle configuration permet une séparation claire des espaces éducatifs, internat et externat et administratifs.

1.2 Valeurs

La MEA se caractérise par un fonctionnement basé sur **l'approche éducative de la réalité** qui valorise la **participation** et la **responsabilité progressive** de chacun.

Sa situation géographique, éloignée des zones urbaines, offre de nombreux avantages.

L'**adaptabilité**, la **créativité**, la **persévérance** et la **réactivité** font l'esprit de la MEA.

Précieuse et unique, chaque personne tend vers **l'authenticité**.

La prise d'initiative est encouragée et aide à affirmer **l'engagement** de chacun.

La bienveillance et **l'entraide** guident les actions au quotidien.

La responsabilisation de chacun est attendue pour mener à bien la mission.

Ces **valeurs** sont reconnues comme les références communes dans les interactions avec les enfants, leurs familles et les différents intervenants.

1.3 Mission éducative

La Maison d'Enfants d'Avenches est une institution de droit privé, inscrite dans la politique socio-éducative du canton de Vaud et répondant aux normes de l'OFJ. Elle développe et réalise des prestations éducatives en internat et en externat. La MEA fonctionne selon le calendrier scolaire. A priori, le placement à la MEA est réfléchi de manière à ce qu'il dure au minimum l'année scolaire en cours.

Trois groupes éducatifs, établis dans la maison principale, reçoivent 20 enfants. Respectivement, le Groupe UN accueille 6 enfants, les Groupe DEUX et Groupe TROIS en accueillent 7 chacun. Bien que les plus petits sont prioritairement accueillis sur le Groupe UN, les groupes se veulent mixtes et verticaux afin de permettre un maximum de flexibilité dans les accueils. Les bâtiments sont conçus de façon à s'adapter aux variabilités de réalités permettant ainsi que les Groupes changent d'affectation si nécessaire.

Le Groupe de progression, situé à côté de la maison principale, accueille quant à lui 8 adolescents dont, possiblement, deux jeunes majeurs.

La prise en charge dans les Groupes d'enfants et de progression de la MEA a pour but de :

- Offrir un lieu de vie sécuritaire, convivial et fiable,
- Assurer la satisfaction des besoins individuels de l'enfant/adolescent en tenant compte de la réalité sociale,
- Viser la responsabilisation et l'acquisition de l'autonomie,
- Créer les conditions d'une santé physique et psychique optimale en collaboration, si nécessaire, avec les professionnels spécialisés extérieurs (école spécialisée, médecin, psychologue, art-thérapeute, etc.),
- Appliquer la ligne éducative définie en équipe et avec la direction,
- Prendre la situation de l'enfant/adolescent dans sa globalité, répondre aux objectifs de placement par la mise en œuvre de lignes de travail adéquates, atteignables et favorisant les ressources et compétences de l'enfant /adolescent dans le cadre de son projet éducatif,
- Favoriser l'insertion sociale des enfants/adolescents en les accompagnant dans l'apprentissage des pratiques de civilité, de bienséance et de respect (de soi et d'autrui), en étant attentif à leur sociabilité et à la stabilité de leurs relations au sein et à l'extérieur de la MEA,
- Respecter les opinions et croyances religieuses des enfants/adolescents et de leurs familles,
- Soutenir les familles – parents et/ou ressources familiales élargies, les accompagner dans l'acquisition ou la réactivation des compétences éducatives.

1.3.1 Participation de l'enfant/adolescent

A la MEA, l'enfant/adolescent est consulté dans tous les aspects qui concerne sa vie. Il est informé de ses droits, écouté et considéré. Dès l'admission et tout au long du placement, l'enfant/adolescent participe, selon son âge et sa maturité, aux réflexions le concernant. Il participe à l'élaboration de son projet éducatif individualisé et est impliqué dans les décisions qui sont prises pour lui.

Au quotidien, le personnel éducatif, le personnel de maison et en particulier le référent de l'enfant/adolescent s'enquière de son opinion et recherche avec lui à identifier au mieux ses besoins pour l'aider à les satisfaire. L'enfant/adolescent est reconnu comme expert de sa propre vie et invité à s'exprimer.

Pour s'assurer que ses opinions sont entendues et que ses droits sont respectés, l'éducateur référent de l'enfant/adolescent organise au minimum un temps en individuel avec lui durant la semaine. Un dialogue peut s'ouvrir entre l'enfant/adolescent et l'adulte et permettre une discussion large et la remise en question de l'intervention éducative.

L'enfant/adolescent peut en tout temps demander à parler à un éducateur, l'adjoint de direction, le directeur, son parent et/ou son assistant social.

1.4 Population accueillie

Les placements sont le plus souvent engagés avec l'accord des parents. Ils s'exécutent principalement sur mandat de la Direction Générale de l'Enfance et la Jeunesse du canton de Vaud (DGEJ) et du Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg (SEJ) suite à un signalement, de l'enfant/adolescent, de la famille ou autre (école, médecin, etc.).

Selon les situations, ce sont soit le représentant légal soit l'administration concernée qui détient le droit de déterminer le lieu de résidence. Dans certains cas, les parents sont dépourvus de l'autorité parentale et les enfants/adolescents sont alors placés sous tutelle ou curatelle de représentation.

La MEA peut accueillir 20 enfants, filles ou garçons, âgés de 4 à 16 ans dans les Groupes enfants et 8 adolescents et adolescentes âgés de 15 à 18/20 ans dans le Groupe de progression. Deux jeunes majeurs peuvent faire partie de ce groupe pour autant qu'ils aient signé une convention avec la DGEJ.

L'architecture de la maison est pensée de manière à adapter la composition des groupes en fonction de l'âge, du genre et des besoins.

La répartition des bénéficiaires de la MEA est concrètement la suivante :

- Le Groupe UN accueille 6 enfants de 4 à 10 ans
- Le Groupe DEUX accueille 7 jeunes de 6 à 15 ans
- Le Groupe TROIS accueille 7 jeunes de 6 à 15 ans et offre une place de dépannage

Le Groupe de progression « Lavilado » accueille 8 adolescents de 15 à 18 ans répartis comme suit :

- cohabitation de 4 jeunes âgés de 15 à 18 ans
- 4 studios pour des adolescents âgés entre 16 et 18 ans. Dans certains cas, lorsque le jeune le sollicite, l'accueil peut se poursuivre jusqu'à 25 ans au maximum.

Les enfants/adolescents placés bénéficient de mesures éducatives en réponse à :

- Des carences éducatives qui nécessitent un maintien de l'enfant/adolescent hors du milieu familial,
- Des difficultés familiales (maltraitance, négligence, incapacité temporaire ou durable de prise en charge de l'enfant) qui entraînent un risque pour l'enfant/adolescent,
- Des troubles du comportement et de la personnalité, des fragilités psychiques, et/ou des difficultés d'adaptation scolaire qui nécessitent une prise en charge adaptée.

Ces enfants/adolescents sont ébranlés par un passé difficile. Des traumatismes précoces et complexes laissent des traces sur leur manière d'agir ou de réfléchir, ainsi que sur leur compréhension du monde.

De plus, certains jeunes présentent une problématique adolescente qui implique des comportements paradoxaux, la recherche des limites, le dépassement du cadre, la prise de risque, revendications de droits et de liberté, et en même temps demande de soutien, de conseils, de présence, recherche du sens de sa vie, questionnements autour de sa sexualité, etc., ce qui implique une prise en charge spécifique.

1.4.1 Observations sur l'évolution de la population accueillie

1.4.1.1 Symptomatologie des enfants placés à la MEA

Symptômes observés à la MEA :

- Désorganisation dans l'espace et le temps
- Difficultés d'interaction, d'attachement
- Opposition à l'adulte
- Violence physique et verbale
- Sentiment de persécution
- Autonomie restreinte
- Angoisses, anxiété
- Répétition de comportements
- Enurésie
- Difficultés d'endormissement
- Manque de contenance psychique
- Déprime
- Difficultés de concentration, d'attention, d'apprentissage.

Pour la grande majorité des enfants/adolescents accueillis actuellement à la Maison d'Enfants d'Avenches, ces symptômes se manifestent ponctuellement et de manière isolée. Chez certains enfants/adolescents, ils apparaissent plus régulièrement et peuvent s'associer. La manifestation de ces symptômes dans ces deux catégories ne pose pas de problèmes particuliers dans la prise en charge quotidienne. Il s'agit de difficultés ou de problèmes pour lesquels le personnel éducatif a les outils nécessaires.

Pour quelques enfants/adolescents, ces symptômes se manifestent quotidiennement de manière associée, créant ainsi des troubles du comportement. La possibilité que ces troubles soient liés à des problèmes psychiques est également à prendre en considération. Les équipes s'adaptent au mieux, créent et développent les outils nécessaires. La mise en œuvre de ces outils en Maison d'Enfants implique de tenir compte des impacts générés sur la dynamique du groupe comme sur les individualités.

1.4.1.2 Perspectives d'avenir des enfants placés à la MEA

En lien avec les statistiques de la MEA, nous pouvons dégager trois grands types de finalités pour les enfants/adolescents placés.

Les enfants et adolescents pour lesquels un retour en famille est envisageable

Cela concerne principalement des enfants/adolescents issus de familles en difficultés qui nécessitent un soutien éducatif.

Notre travail se concentre donc sur la réhabilitation des compétences parentales pour laquelle nous avons mis en œuvre une procédure complète, adaptable aux besoins du travail à effectuer. Il implique une bonne connaissance du parcours de l'enfant/adolescent et de l'histoire de sa famille ainsi qu'une relation de partenariat stable avec les parents.

Les enfants et adolescents pour lesquels un retour en famille n'est pas envisageable

Cela concerne des enfants/adolescents dont les parents sont totalement absents (emprisonnés, décédés, vivant dans un autre pays, etc.), démissionnaires, ou présentant des problématiques pathologiques ou sociales. Lesquels n'assurent pas à l'enfant/adolescent un cadre suffisamment sécurisé au domicile familial.

Au quotidien, il convient alors d'appuyer notre travail sur l'autonomisation et la responsabilisation des enfants/adolescents afin qu'ils puissent être préparés au mieux à un quotidien autonome. Cela passe aussi par des notions d'hygiène, de gestion administrative et logistique, et d'élaboration d'un parcours scolaire et/ou professionnel solide.

Nous travaillons avec les ressources extérieures formelles et informelles des enfants/adolescents (famille élargie, famille d'accueil relais, amis, enseignants, etc.) afin qu'ils établissent un réseau social stable.

Les enfants et adolescents souffrant de maladies psychiques pour lesquels une prise en charge différenciée, ou une réorientation est nécessaire.

Comme évoqué précédemment, pour ces enfants/adolescents, au quotidien, la mise en place de stratégies et de conduites permet de maintenir leurs acquis et de favoriser leur développement. Ceci en les incluant dans une vie de groupe qui ne répond pas de façon optimale à leurs difficultés.

Il s'agit alors de tisser un partenariat solide avec les intervenants thérapeutiques et scolaires. Ensemble, il convient d'élaborer une prise en charge globale et adaptée ou de définir l'orientation la plus adéquate.

1.4.2 Actions menées afin de s'adapter à ces évolutions

Afin de répondre au mieux à l'évolution des problématiques de la population accueillie, le personnel de la MEA s'est formé à de nouvelles pratiques éducatives, notamment l'Approche éducative de la réalité¹ et le Child-coaching.

1.4.2.1 Approche éducative de la réalité

Nous nous sommes inspirés du travail du Dr William Glasser (1925-2013) pour construire notre approche éducative.

Nous considérons ainsi que chaque individu se comporte constamment de manière à répondre à ses besoins de survie, d'appartenance, de liberté, de pouvoir et de plaisir. Chacun de nous perçoit le monde « réel » à sa manière et construit son monde de « qualité », un monde idéal en constante évolution, celui auquel nous aspirons, consciemment ou non. Chacun cherche alors à créer un équilibre entre son monde de qualité et le monde réel, et se comporte de façon plus ou moins efficace pour y parvenir. *Se comporter est le meilleur moyen dont dispose chacun pour obtenir ce qu'il veut. Toutefois, se comporter pour obtenir ne doit pas se faire au détriment de l'autre.* Nous considérons le passé et le système familial comme un bagage et souvent une manière d'expliquer ou de donner du sens aux comportements actuels, mais en aucun cas il ne constitue une excuse pour se comporter de manière inefficace ou irresponsable. Chacun est pris en compte dans l'ici et maintenant, et considéré capable de modifier ses comportements.

Nous affirmons que l'individu est seul responsable d'établir un plan d'action personnel qui réponde au mieux à ses besoins, à son vouloir, à ses aspirations.

Affirmer que chacun est responsable de son propre plan d'action, c'est alors considérer que l'autoévaluation est un outil à développer impérativement dans l'éducation quotidienne afin de permettre à l'enfant/adolescent de faire ses propres choix, d'en assumer les conséquences, d'évaluer ses comportements et de les ajuster pour en développer de plus efficaces, qui répondent au mieux à son vouloir.

Pour ce faire, nous nous efforçons de distinguer le contrôle externe (qui implique d'influencer l'autre à voir, penser, pratiquer comme soi-même, ce qui est restrictif) du contrôle interne (qui implique la responsabilisation, l'autonomie, l'autoévaluation, l'identification et l'utilisation des ressources personnelles, ce qui offre beaucoup de liberté à travers la notion du choix) et d'axer notre pratique sur le second, autant que faire se peut.

¹ Document « L'Approche éducative de la réalité » à la Maison d'Enfants d'Avenches, document de travail, janvier 2010
https://meav.ch/wp-content/uploads/2018/02/approche_educative.pdf

Trois piliers sont essentiels à l'application pratique de cette approche :

- La création d'un lien authentique entre l'enfant/adolescent et l'éducateur : c'est par la construction d'une relation suffisamment sécurisée, sincère et engagée que l'enfant/adolescent va pouvoir s'ouvrir aux changements.
- La confrontation à la réalité : l'honnêteté et la transparence amènent l'enfant/adolescent à apprendre, comprendre, puis définir, ce qui est de l'ordre du « réel », du « perçu » ou du monde de « qualité », de même que ses besoins et son vouloir. Nommer et signifier permettent alors de mieux se connaître. De même, l'auto-évaluation fait partie intégrante de cette approche.
- Le rejet du comportement irresponsable et l'apprentissage d'une conduite meilleure : accepter que chacun est maître de ses choix et de leurs conséquences, comprendre les processus qui génèrent un inconfort, une frustration, et utiliser les outils en sa possession pour mettre en œuvre des actions qui répondent plus efficacement à son vouloir.

Différents outils permettent d'amorcer un certain nombre de réflexions, de plans d'action, de façon à faire vivre l'approche dans notre pratique éducative au quotidien. Ainsi, nous devenons moteur dans ce processus et construisons avec l'enfant son projet éducatif.

1.4.2.2 Autres approches

Afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant/adolescent et pouvoir ainsi l'accompagner à une suffisamment bonne connaissance de lui-même, nous n'hésitons pas à développer l'approche éducative de la réalité en continuant à nous former mais aussi en la nourrissant d'autres approches. C'est la richesse de cette approche globale, que nous adaptons aux évolutions de la société et donc, à l'évolution des besoins des enfants et adolescents.

Ainsi, les connaissances théoriques et pratiques dont disposent les membres de l'équipe éducative, jugées utiles à la mission éducatives et susceptibles de répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant sont prises en compte et complètent l'approche de base.

Nous nous appuyons notamment sur les concepts et les outils de :

- la systémique : l'individu fait partie et est influencé par différents systèmes : familial, professionnel et social notamment. Nous sommes attentifs à considérer l'enfant/adolescent dans son contexte et convenons que les difficultés qu'il rencontre signalent parfois une souffrance qui peut être celle du système. Ainsi, accompagner l'enfant/adolescent à modifier ses relations, ses comportements avec les autres personnes du système peut avoir un effet sur le fonctionnement du groupe.
- l'approche cognitive comportementale (TCC) : qui vise à aider l'individu à modifier de manière volontaire ses comportements et ses pensées non désirables, lesquelles provoquent l'apparition d'émotions ou de comportements désagréables.

- le Child coaching selon Howard Glasser² : les « bons » comportements ont besoin d'être intégrés et demandent une maîtrise de soi. Pour les développer l'enfant/adolescent a besoin de l'accompagnement de l'adulte comme guide. L'enfant/adolescent a besoin d'attention émotionnelle. Cette attention, dirigée par l'adulte uniquement sur les comportements responsables et efficaces et sur les réussites - au moyen de la reconnaissance et de félicitations - aura l'effet de les valoriser et de les renforcer.

- l'Approche centrée solution : qui considère la personne comme experte de sa vie, en possession des ressources nécessaires à la mise en place de ses propres solutions. Le focus est mis sur le futur souhaité. La posture de non-savoir de l'accompagnant consiste à accompagner l'autre sans chercher à le diriger.

² Howard Glasser, « Les Enfants difficiles : sortir de l'impasse », manuel pratique de Child Coaching, Editions Dangles, 2011

1.5 Processus de placement

1.5.1 Admission

1.5.1.1 Critères d'admission

A priori, tout enfant, fille ou garçon, scolarisé ou inscrit dans un projet de formation, âgé de 6 à 16 ans est admissible à la MEA. Les places dans le Groupe de progression sont réservées aux jeunes, filles et garçons, provenant des groupes d'enfants de la MEA ou d'un autre foyer pour enfants.

Le personnel éducatif de la MEA dispose d'un large panel de compétences et de moyens pour une prise en charge éducative efficiente. Cependant, l'institution a certaines limites dans les possibilités d'accueil, elle ne peut répondre à toutes les demandes.

L'admission d'un enfant/adolescent à la MEA consiste en une évaluation globale de la situation. La MEA procède à l'appréciation de la situation de l'enfant/adolescent accueilli, à la dynamique du groupe qui accueille et à sa capacité à garantir la protection et l'évolution de chacun.

1.5.1.2 Critères de non-admission

La MEA n'est pas en mesure d'accueillir les enfants/adolescent :

- dont le comportement est tel qu'ils ne peuvent s'intégrer dans un cadre communautaire
- dont les difficultés et troubles psychologiques, psychiatriques et cognitifs, requièrent un encadrement thérapeutique intensif
- dont les comportements de dépendance requièrent un accompagnement spécifique
- qui ne bénéficient pas d'un statut légal ou les mineurs non accompagnés
- qui ne sont pas scolarisables dans un établissement ordinaire ou spécialisé de la région.

1.5.1.2 Procédure d'admission

La procédure débute par la réception du document « Formulaire de demande de prestation » de la DGEJ.

Dès la réception, le directeur procède à une première étude de la demande.

Le directeur et l'adjoint de direction évalue la capacité de l'institution à accueillir (places disponibles, dynamique des groupes liée aux pathologies psychosociales des enfants présents). Ils désignent le cas échéant l'éducateur de référence.

Une rencontre d'admission organisée en deux temps est alors planifiée. Elle réunit dans un premier temps, par visioconférence, le service placeur et la MEA dans une rencontre de travail. Ensemble, le service placeur, le directeur, l'adjoint de direction et l'éducateur de référence conviennent des modalités de collaboration et définissent les orientations à mettre en place. Le service placeur précise ses attentes ainsi que les objectifs visés.

Dans un second temps :

- La **famille**, soit l'enfant/adolescent, son ou ses parents (représentants légaux) et toute autre membre du réseau familial jugé opportun
- le **service placeur** représenté par l'assistant social mandaté
- la **MEA** avec le directeur et l'adjoint de direction et le référent
- tout autre membre du réseau professionnel jugé opportun

Il s'agit alors de :

- faire connaissance avec la famille, d'entendre sa réalité et ses besoins,
- récolter la parole de l'enfant,
- formuler les raisons de la demande de placement,
- faire un bref historique de la relation du service placeur et de la famille,
- comprendre les attentes de chacun,
- présenter l'institution, son fonctionnement, les moyens dont elle dispose et les modalités de collaboration avec les partenaires,
- proposer une visite des lieux,
- vérifier si la MEA et son réseau répondent aux besoins de la situation,
- fixer les objectifs généraux du placement.

1.5.2 Transfert au sein de l'établissement

Il est possible durant le placement qu'un enfant/adolescent passe d'un groupe éducatif à un autre au sein même de la MEA. Les critères de transfert sont les suivants.

- la volonté de l'enfant/adolescent
- l'âge de l'enfant/adolescent
- la dynamique des groupes
- le niveau d'autonomie de l'enfant/adolescent
- l'évaluation et l'appréciation de l'équipe éducative
- la validation par le directeur et l'adjoint de direction.

Les transferts de groupe sont planifiés et réalisés à la fin d'un processus. Ils sont cohérents avec le rythme de vie de l'enfant/adolescent et l'organisation de la vie institutionnelle.

Lorsqu'un enfant/adolescent est temporairement sorti de l'institution pour des raisons de soins, sa place est garantie au sein de l'institution.

1.5.3 Fin de placement

1.5.3.1 Processus de sortie

Dans la mesure du possible, les sorties sont planifiées et exécutées conformément à la procédure prévue. Il est possible de différencier deux types de départ de la MEA :

- La sortie planifiée :

Les objectifs du placement sont atteints. L'enfant/adolescent quitte la MEA, en fin d'année scolaire, pour un autre lieu de vie (famille, famille élargie, famille d'accueil, studio, autre lieu de placement, etc.).

- La sortie non-planifiée :

Dans certains cas extrêmes, la manière dont se déroule le placement ne permet pas à l'institution de répondre aux besoins de la situation. La sortie en urgence ou anticipée de l'institution peut alors être nécessaire. Dans ce cas, un réseau est organisé qui réunit l'enfant/adolescent, la famille, le service placeur, la MEA et l'UPPEC.

Le placement est interrompu, définitivement ou temporairement, par :

- Le parent, pour autant qu'il en ait les droits,
- L'institution, en cas de violation massive des règles ou d'offres de prestations inadaptées,
- L'autorité de placement.

Dans tous les cas, la MEA s'engage autant que possible à préparer la transition (lieu de vie, école ou formation, prise en charge médicale et thérapeutique, réseau social, etc.). L'enfant/adolescent, les parents et les services placeurs sont impliqués dans le processus.

Une fois le départ décidé, une rencontre de fin de placement est prévue réunissant l'enfant/adolescent, le ou les éducateurs de référence, la direction de la MEA, le représentant du service placeur et les parents ou les représentants légaux. Cette réunion permet de faire le bilan et de mettre officiellement un terme au placement à la MEA. Un rapport écrit est construit par le référent et transmis à qui de droit.

Un rituel de départ est organisé afin de marquer la sortie de l'enfant/adolescent de l'institution. Lors de ce moment, toutes les personnes de la maison sont présentes et l'enfant/adolescent reçoit son album photo et un cadeau symbolique. La direction met un terme officiel au placement par un discours.

1.5.3.2 Critères de sortie irrégulière

La récurrence de comportements inadéquats conduit à l'ouverture de la « Procédure d'observation en situation extraordinaire »³. L'enfant/adolescent, le service placeur et les représentants légaux en sont informés.

Les comportements inadéquats peuvent être :

- Mise en danger de la vie d'autrui,
- Mise en danger de sa propre vie,
- Relations ou abus sexuels entre enfants/adolescent de la MEA,
- Consommations régulières d'alcool et/ou de drogue.

Des situations extraordinaires peuvent nécessiter une réorientation du placement pour répondre au mieux au besoin de l'enfant/adolescent. A ce jour, on connaît les situations suivantes :

- Graves troubles psychologiques
- Graves troubles du comportement
- Graves troubles scolaires
- Grossesse

Dans certains cas de figure, l'isolement géographique de la MEA a favorisé l'initiation du processus de sortie anticipée de l'enfant/adolescent afin qu'il bénéficie des prestations ad hoc indisponibles dans un périmètre raisonnable.

1.5.3.3 Postcure

En principe, un suivi éducatif du référent pourra se poursuivre jusqu'à trois mois après le départ de l'enfant/adolescent.

D'autres prestations externes peuvent être envisagées (ASEJ, Intervention soutenue en milieu familial ISMF, PCE, etc.).

³ Classeur MEA de référence – Procédures – FO B.6

1.6 Buts et moyens éducatifs

1.6.1 Buts

À la Maison d'Enfants d'Avenches, le cadre de vie est fixé par l'équipe éducative et la direction en lien avec la loi et la charte institutionnelle. Il s'appuie sur les règles sociales communément admises et s'adapte aux enfants/adolescents en fonction de leur progression, de leur réalité et de leur implication dans les échanges.

Les éducateurs s'efforcent d'offrir aux enfants/adolescents un cadre de vie sécurisant, structurant et convivial en les accompagnant dans les différents apprentissages du quotidien.

Ils visent à les responsabiliser, en essayant de répondre à leurs demandes, tout en les aidant à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs et des conséquences de leurs actes. De même, ils les aident à développer leur autonomie. Ils construisent une relation authentique basée sur la confiance et la transparence. Les éducateurs soutiennent les enfants/adolescents dans leurs apprentissages scolaires.

Autant que faire se peut, ils travaillent les compétences parentales avec les familles.

1.6.2 Moyens éducatifs

1.6.2.1 Références

Le suivi du quotidien de l'enfant est porté par l'équipe éducative. La référence est assurée par un ou deux éducateurs⁴.

Le/les éducateurs référents entretiennent avec l'enfant/adolescent concerné une relation éducative significative. En fonction de l'enfant/adolescent, ils élaborent ou coconstruisent un projet éducatif qui, une fois validé par l'équipe et la direction, sera présenté, évalué, voire réajusté aussi bien lors des rencontres que des colloques.

Ils sont garants du suivi général de l'enfant et coordonnent les actions en vue de la bonne réalisation du projet global. Pour se faire, ils :

- entretiennent le contact avec chacun des partenaires (famille, service placeur, intervenant scolaire, thérapeute, etc.),
- participent activement aux réseaux et rencontres liés à la prise en charge de l'enfant/adolescent,

⁴ Document de référence « Cahier des charges d'éducateur – groupe enfants »
<http://meav.ch/enfants-documents/>

- gèrent les aspects administratifs et rédigent les écrits officiels concernant le suivi
- s'assurent de tenir à jour le dossier de l'enfant/adolescent,
- organisent le suivi médical et thérapeutique de l'enfant/adolescent,
- sont responsables du budget personnel de l'enfant/adolescent,
- centralisent les informations relatives à l'enfant/adolescent transcrites dans le journal de bord sous forme de l'hebdomadaire,
- gèrent l'exécution de la prise en charge médicale (rdv médicaux - mise en place et remplissage de semainier – s'assurent de l'approvisionnement)

En cas de difficultés dans l'application du projet éducatif ou s'agissant de tout événement compromettant le séjour de l'enfant/adolescent au sein de la MEA, le/les référents éducatifs

- préviennent la hiérarchie, ainsi que les différents partenaires. Il incombe au directeur d'informer ensuite qui de droit selon les termes du contrat de prestations⁵.

1.6.2.2 Rencontres

Chaque année, ont lieu deux rencontres réunissant l'éducateur référent, l'adjoint de direction, le représentant du services placeur, la famille, et tout autre partenaire jugé opportun (psychologue, enseignant, etc.). La participation de l'enfant/adolescent, bien que préférée, dépend de son profil, de la situation globale et/ou de points plus spécifiques à aborder. La présence du directeur n'est pas requise mais possible selon les situations particulières.

- Rencontre initiale :

Elle se déroule dans le courant de l'automne ou en début de placement. Un point de situation global ainsi que le projet éducatif sont présentés. De possibles objectifs et orientations plus larges sont discutés pour l'année scolaire à venir.

- Bilan :

Au printemps, il permet de faire une première évaluation des objectifs initialement décidés et si nécessaire d'ajuster le projet éducatif et global de l'enfant/adolescent.

D'autres rencontres peuvent bien sûr être organisées en cas de nécessité.

À la fin de l'année scolaire, l'éducateur référent rédige une synthèse annuelle dans laquelle tous les objectifs sont évalués. Les orientations du projet éducatif et global

⁵ Document « Contrat de prestation entre le SPJ et l'institution MEA » - Avenant au contrat de prestation du 27.12.2012.

de l'année suivante sont envisagées. Ils seront repris dans le courant de l'automne suivant avec la nouvelle rencontre initiale, si le placement se poursuit.

1.6.2.3 Projet éducatif individualisé

L'éducateur référent avec l'appui de l'équipe, construit le projet éducatif de l'enfant/adolescent en tenant compte de la particularité de sa situation et en visant son épanouissement.

Le projet éducatif individualisé fixe des objectifs en termes de comportement, scolarité, santé, famille et loisirs, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce document met en avant les ressources, compétences et appétences de l'enfant/adolescent et de sa famille. Il permet également d'identifier les difficultés à surmonter. L'enfant/adolescent est associé à l'élaboration du projet et participe dans la limite de ses ressources.

Afin de rédiger un point de situation, l'éducateur référent s'appuie sur les observations quotidiennes consignées par le personnel éducatif dans le journal de bord et sur le bilan hebdomadaire rédigé par le référent.

Le projet éducatif individualisé évolue en lien avec la situation de l'enfant/adolescent. Au cours de l'année, il requiert des adaptations et des ajustements.

L'enfant/adolescent est acteur de son projet, il travaille activement à atteindre ses objectifs. L'équipe éducative s'engage à le soutenir dans sa démarche, sous la supervision de l'adjoint de direction et du directeur.

1.6.2.4 Quotidien

Les éducateurs sont des spécialistes du quotidien, outil premier de l'intervention en Maison d'Enfants. C'est dans l'accompagnement du « faire et être avec » qu'une relation de confiance peut se construire. La continuité et la répétition d'actes journaliers, imprégnées de règles et de valeurs, permettent l'émergence d'un sentiment de sécurité nécessaire à l'enfant/adolescent pour s'ouvrir, s'investir et s'épanouir.

La MEA s'organise autour du rythme scolaire. Les enfants/adolescents apprennent à respecter un horaire. Ils se réveillent à heures fixes déterminées par leur réalité scolaire. Ils apprennent à prendre soin d'eux et à s'apprêter adéquatement, en regard de la météo et aux normes en vigueur, pour se rendre sur leur lieu d'études. Les repas sont pris en commun dans la salle à manger, selon les horaires de chacun. Plusieurs services sont nécessaires.

Au retour de l'école, et après un goûter qui marque une pause, ils sont accompagnés dans leurs tâches et obligations scolaires avant de profiter de temps libre pour se divertir.

Le mercredi, ils prennent part à l'entretien des lieux communs de leur groupe, de leur sanitaire et de leur chambre.

Au cours de la semaine, ils se rendent aux activités extra-scolaires dans lesquelles ils se sont inscrits. L'équipe éducative s'organise autour des différents rendez-vous. Les heures de couchers sont fixées et adaptées à l'âge de l'enfant/adolescent. Un rituel est établi en fonction du besoin de chacun afin que la transition vers le sommeil soit la plus efficace et sécurisante possible.

Les week-ends et vacances scolaires sont planifiées afin que l'enfant/adolescent puisse s'y projeter. Le plan est mis à disposition de l'enfant/adolescent. Les présences des éducateurs sont planifiées et également affichées pour permettre cette projection.

1.6.2.5 Entretiens

Des entretiens réguliers (formels ou informels) entre l'éducateur et l'enfant/adolescent permettent d'aborder ouvertement tout ce qui est lié à la vie et à son quotidien. Durant ces entretiens, il incombe à l'éducateur tant de recueillir la parole de l'enfant/adolescent que de faire progresser son projet.

1.6.1.6 Suivi santé

La MEA collabore avec un médecin généraliste, référent pour l'institution. Chaque enfant/adolescent le rencontre au minimum une fois au début du placement et aussi souvent que nécessaire. Pour autant, les parents sont libres de choisir un autre médecin pour le suivi régulier de l'enfant/adolescent.

L'éducateur s'assure de la santé physique et psychique de l'enfant/adolescent et met en œuvre les moyens nécessaires. Différents partenaires tels que le centre pédopsychiatrique pour enfants et adolescents (CPEA) de Payerne, l'Antenne d'Intervention dans le Milieu pour Enfants et Adolescents (AIMEA), la fondation PROFA et d'autres thérapeutes spécifiques peuvent être associés au suivi de l'enfant. Un suivi peut également être organisé à l'interne avec des collaborateurs externes. Les parents sont bien sûr associés au suivi médical et thérapeutique de leur enfant/adolescent. Autant que possible, ils participent aux démarches et l'accompagnent dans les différents rendez-vous.

Une bonne santé impliquant une bonne hygiène, la connaissance de son corps et de ses besoins, on éduque l'enfant/adolescent aux comportements attendus.

Une information préventive est organisée régulièrement par les éducateurs de manière formelle ou non. L'alimentation et les comportements associés, les conduites addictives, la vie affective et sexuelle, l'utilisation des écrans sont notamment des sujets régulièrement traités.

1.6.2.7 Suivi scolaire et post scolaire

Les enfants/adolescents placés à la MEA vont à l'école dans le cercle scolaire d'Avenches. Dans certains cas, un suivi scolaire spécifique implique l'intégration de l'enfant dans un établissement spécialisé ou une mesure MATAS.

L'éducateur crée les conditions d'un suivi scolaire efficient. Il entretient des contacts avec l'école, transmet les informations aux parents et à qui de droit. Principalement, l'éducateur s'implique dans l'accompagnement scolaire quotidien. Il repère les besoins et ressources de l'enfant/adolescent, l'aide à développer des stratégies d'apprentissage efficaces, il suscite l'envie de performer et de fournir les efforts nécessaires.

Les éducateurs collaborent également à l'orientation post scolaire des adolescents (accompagnement et soutien dans des démarches de recherche de stage et/ou d'apprentissage).

1.6.2.8 Colloque enfants/adolescents

Le colloque est un exercice qui permet au jeune de participer à l'organisation de sa propre vie. Il lui permet aussi d'apprendre la citoyenneté et de s'exprimer sur la vie en communauté. Mensuel, il est planifié pour offrir à l'enfant/adolescent la possibilité de s'y projeter et de l'investir. Ce moment de partage est adapté aux différents Groupes selon l'âge des enfants/adolescents. En effet, son organisation est évolutive jusqu'à rendre l'enfant/adolescent pleinement acteur.

1.6.2.9 Evénements communs

Dans la maison principale, les enfants vivent sur des étages séparés, mais cohabitent avec les autres groupes. Les relations entre les groupes sont évidemment fréquentes et recherchées. Chaque enfant peut faire la demande de passer du temps avec un enfant de l'autre groupe et avec un jeune de Lavilado également.

En plus de cela, quelques événements permettent de se retrouver tous ensemble :

- Les week-ends et les vacances : les enfants de chaque groupe sont réunis durant ces temps-là et encadrés par une équipe éducative. Les jeunes qui restent à Lavilado sont parfois invités pour un repas ou pour une activité par les Groupes enfants. Toutefois, ils passent la plupart de leur temps à Lavilado.
- La journée des enfants de la MEA, qui se déroule au printemps, réunit tous les enfants et les adolescents des quatre groupes, ainsi que tous les éducateurs.

- Enfin, la fête de Noël et la fête de la fin de l'année scolaire réunissent tous les enfants, les adolescents et tout le personnel de la Maison d'Enfants d'Avenches autour d'un repas et d'activités diverses en lien avec la fête.
- La rentrée scolaire réunit le temps d'un apéritif dinatoire, les enfants, les adolescents, les parents, l'équipe éducative, l'intervenante famille, l'adjoint de direction et le directeur.

1.6.2.10 Dispositif d'accompagnement des familles

L'équipe éducative, partenaire de la DGEJ, travaille dans le sens d'une évolution de la situation familiale, tel que défini dans les objectifs de placement. À priori, c'est le retour de l'enfant/adolescent au domicile qui est visé.

Ainsi, un dispositif d'évaluation des ressources parentales est porté par le référent pour comprendre la qualité de la relation parents-enfant/adolescent et fixer des objectifs spécifiques. S'amorce alors un travail lié à la réhabilitation des compétences parentales⁶. Il est demandé aux parents d'être de plus en plus acteurs dans l'éducation de leur enfant/adolescent en travaillant sur leurs propres ressources et en affrontant leurs difficultés.

Lorsque les objectifs spécifiques ne sont pas atteints et que le retour au domicile est écarté de concert avec la DGEJ, le travail doit être réorienté. Il s'agit désormais d'accompagner l'enfant/adolescent à l'acceptation des limites parentales, de maintenir le lien, et parfois de rechercher des ressources supplémentaires (Famille d'accueil, fratrie, famille élargie, relations extra-familiales, amicales, associatives, etc.).

Quelle que soit la réalité familiale, l'éducateur est tenu d'informer régulièrement les parents et le service placeur de la situation de l'enfant/adolescent. Un partenariat engagé et une collaboration efficace impacte favorablement sur le résultat attendu.

Dans les situations où le jeune ne peut être accueilli à son domicile familial, la MEA permet l'exercice des droits de visites sur le site. Le cadre est fixé par le service placeur.

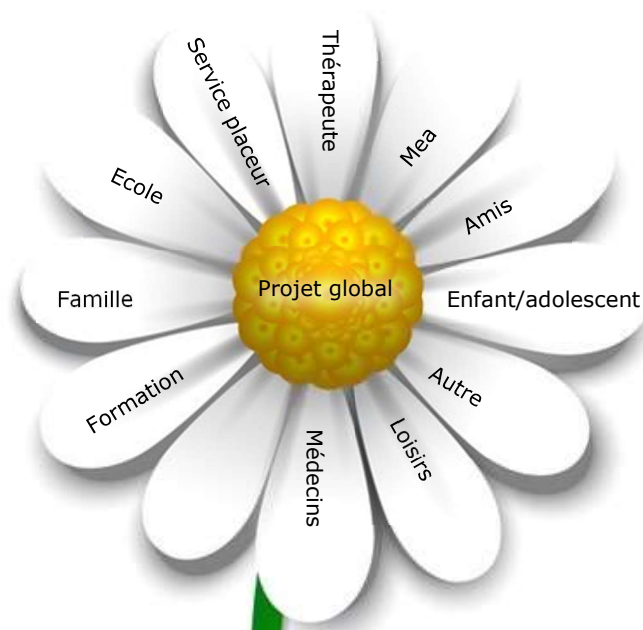
1.6.2.11 Travail avec le réseau

L'équipe éducative et la direction veillent à promouvoir une bonne collaboration avec les ressources offertes par le réseau professionnel (la famille, les services placeurs, les services médicaux et paramédicaux, les services scolaires et extra-scolaires, etc.).

Par délégation du directeur au travers du cahier des charges, le travail de référence implique la gestion de ce réseau. Le référent est garant de la communication entre

⁶ Chapitre 4 de ce concept, Modalités spécifiques : Travail avec les familles - en cours de reconstruction

les différents partenaires et centralise les informations importantes concernant l'enfant/adolescent.



La marguerite ci-dessus représente notre vision du partenariat. Au centre de nos préoccupations se trouve le plus souvent l'enfant/adolescent, cependant, ici le projet global est au centre et l'enfant est impliqué dans sa réalisation autant que faire se peut.

1.6.2.12 Règlement interne

Pour être structurant, le quotidien se doit d'être réglementé par les normes sociétales et la loi. Ce qui est interdit dans les règlements, civil et scolaire, l'est à la MEA aussi. Toute infraction sera suivie d'un entretien avec un éducateur au minimum, voire avec l'adjoint de direction et/ou le directeur. Une discussion et d'éventuelles conséquences éducatives, pouvant aller jusqu'à la sortie (cf critères de sortie p. 20-21) sont alors définies avec l'enfant/adolescent.

Les règles de vie au sein de la Maison se basent principalement sur la notion de respect. C'est une règle d'or indispensable qui prévaut dans tous les actes de la vie, autant vis-à-vis de soi-même que l'autre ou de son entourage. Ceci concerne tant les personnes travaillant à la MEA que celles qui y vivent.

Ce choix de réunir enfants/adolescents et adultes résulte du fait que tous appartiennent à une même communauté, le temps de leur séjour dans la MEA. Toutefois, ceci n'implique pas que tout le monde soit sur un même pied d'égalité dans ses relations à l'institution.

Chacun doit répondre à des règles de vie commune nécessaires à un bon fonctionnement institutionnel. C'est une condition essentielle aux adultes pour

qu'ils puissent faire acte d'éducation. Les règles de vie sont présentées dans le document « Cadre de vie à la MEA » à l'attention des enfants et des adolescents. Il s'agit d'un répertoire de fonctionnements à adopter tout au long de la journée. De la même manière, les fonctionnements ainsi que les us et coutumes sont répertoriés dans le « Lexique de la MEA »⁷ à l'attention des collaborateurs.

C'est dans la mesure où je reconnais des règles et les applique pour moi-même que je peux prétendre demander à l'autre d'en faire autant.

Pour notre institution, c'est une valeur primordiale que de tendre vers la construction d'un monde respectueux. Ceci commence au quotidien autour de soi. Cette notion de respect se subdivise en cinq domaines distincts et complémentaires :

- le respect de sa personne
- le respect de l'autre, enfant comme adulte
- le respect de l'entourage et du cadre de vie
- le respect de ses engagements
- le respect de l'autorité

Les enfants/adolescents sont régulièrement accompagnés à réfléchir aux sens et à l'application des règles. Ils participent à l'élaboration et à l'évolution des règles de vie spécifiques à chaque Groupe.

Au quotidien, l'éducateur est garant du respect du cadre de vie communautaire. En cas de non-respect, l'éducateur donne une réponse éducative adaptée et accompagne l'enfant/adolescent dans la compréhension des conséquences de ses actes.

1.6.2.13 Philosophie de sanction

Les règles de vie sont répétées à l'enfant/adolescent aussi souvent que nécessaire afin qu'il puisse les intérioriser. Les règles de vie forment le cadre éducatif qui permet à l'enfant/adolescent d'évoluer dans un contexte structuré et contenant.

La MEA n'a pas élaboré de répertoire de sanctions. Pour autant, chaque situation, chaque transgression est unique et différente et obtient une réponse adaptée. Dans chaque situation de transgression, l'enfant est entendu, accompagné et en droit de faire recours.

La majorité des transgressions est gérée à l'interne entre l'enfant/adolescent et l'équipe éducative. Selon l'importance de la transgression ou le risque encouru par l'enfant/adolescent ou son entourage, le cas peut être géré par l'adjoint de

⁷ Document « Lexique de la MEA », <https://meav.ch/documents/>

direction, voire le directeur en présence d'un éducateur et de/des enfants/adolescents concernés.

Les transgressions graves et dangereuses pour l'enfant/adolescent et/ou son entourage sont rapportées aux parents et à l'assistant social et dénoncées aux autorités compétentes.

Selon notre approche éducative et la volonté de développer et privilégier le contrôle interne, l'enfant est amené à s'autoévaluer, à réfléchir à comment assumer les conséquences de ses actes et à effectuer une réparation.

Il y a différents types de transgressions :

- La transgression des lois, des normes : dans ce cas-là, un rappel de la loi est effectué, l'autorité compétente peut être saisie, et l'enfant/adolescent assume les responsabilités qui lui incombent (actes de réparation, amendes, jugement, etc.).
- La transgression du cadre éducatif : dans ce cas-là également, un rappel du cadre et des règles est réalisé. L'enfant/adolescent assume les responsabilités et les conséquences liées à cette transgression et effectue au besoin une réparation. Avec l'aide de l'éducateur, l'enfant/adolescent identifie ses besoins, ses entraves, les sources de ses difficultés et élabore un plan d'action en s'appuyant sur les outils de l'approche éducative.

Les enfants/adolescents qui transgressent le cadre de manière récurrente et qui attirent régulièrement négativement l'attention sur eux, sont accompagnés avec un programme de renforcement positif. Cette démarche vise à valoriser les comportements efficaces et responsables pour les renforcer et à ignorer, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, les comportements inefficaces et irresponsables afin de les rendre inattractifs.

La sanction est un acte éducatif qui vise à amener l'enfant/adolescent à conscientiser ce qu'il a fait et mettre en œuvre de nouveaux moyens pour mieux répondre à ses besoins et adopter des comportements plus efficaces. Ce fonctionnement vise l'évolution de l'enfant/adolescent.

Il est responsabilisé dans la démarche et accompagné à être acteur dans le processus de réparation. L'équipe éducative soutient l'enfant/adolescent dans son processus d'essai-erreur, en prenant en compte le temps nécessaire à son évolution et en respectant son rythme. L'adulte s'assure que le processus abouti.

1.6.2.14 Gestion des crises

Une procédure de gestion de crise est mise en place lorsqu'un événement (violence ou maltraitance grave, abus, suspicion de violence, de maltraitance ou d'abus, disparition, décès, catastrophe naturelle ou domestique, pandémie, absence

prolongée du directeur, etc.) survenant brusquement, pouvant déclencher une forte charge émotionnelle, provoque une déstabilisation de la MEA et perturbe la mission de l'institution.

La gestion de la crise consiste à se préparer et à faire face à la survenance d'une crise, puis à tirer les enseignements de l'événement pour améliorer les procédures. Les voies d'accès sont les suivantes pour annoncer un événement susceptible d'engendrer une situation de crise :

- Un enfant peut s'adresser aux collaborateurs, à l'adjoint de direction, au directeur, à son parent ou à l'assistant social.
- Un parent peut s'adresser aux collaborateurs, à l'adjoint de direction, au directeur ou à l'assistant social.
- Un collaborateur peut s'adresser à l'adjoint de direction, au directeur ou au Président de l'association de la MEA si le directeur est impliqué.
- Un partenaire ou une personne extérieure à la MEA peut s'adresser à un collaborateur qui préviendra le directeur ou le Président de l'association de la MEA si le directeur est impliqué, ou au directeur lui-même.

Lors d'une situation de crise, en tout premier lieu, une assistance d'aide ou de soins d'urgences sont administrés, les personnes et les lieux sont sécurisés.

Le directeur ouvre une cellule de crise avec l'ASPM et l'UPPEC qui décident de la procédure à suivre.

Le « classeur de référence » institutionnel contient les procédures susceptibles d'être mises en œuvre :

- Procédure en cas de mauvais traitements
- Procédure de protection de la personnalité de l'enfant/adolescent et du personnel
- Procédure de voyage et camp
- Procédure liée aux mesures de soins et santé au travail
- Procédure en cas de licenciement
- Etc.

Dans l'après-crise, l'équipe mettra tout en œuvre pour tirer les leçons de la situation, évaluer les besoins en termes de prévention et/ou de formation (des collaborateurs et/ou des enfants) et mettre en place les interventions nécessaires.

1.6.2.15 Droits (d'être entendu, de se faire entendre, de recours)

Dès leur arrivée à la MEA les enfants/adolescents et leurs parents sont informés de leurs droits et de leurs devoirs dans le cadre de la collaboration avec l'institution par le biais d'une lettre de bienvenue.

Les enfants/adolescents et le personnel sont informés, dès leur arrivée (admission et engagement) et régulièrement, de leur droit d'être entendu à tout moment, de tout comportement non désiré venant d'un enfant/adolescent, d'un collaborateur ou d'un tiers et des non-conformités observées. Chaque proposition d'amélioration est bienvenue.

L'accompagnement des enfants/adolescents et de leur famille, sur le concept de l'éducation participative, donne à chacun le droit de se faire entendre à tout moment. De la même manière, le personnel dispose des temps de travail en équipe pour se faire entendre.

Suite à des décisions les enfants/adolescents, les parents et le personnel ont un droit de recours, de manière orale dans un premier temps puis appuyé par un écrit si l'échange oral ne donne pas satisfaction.

1.7 Personnel

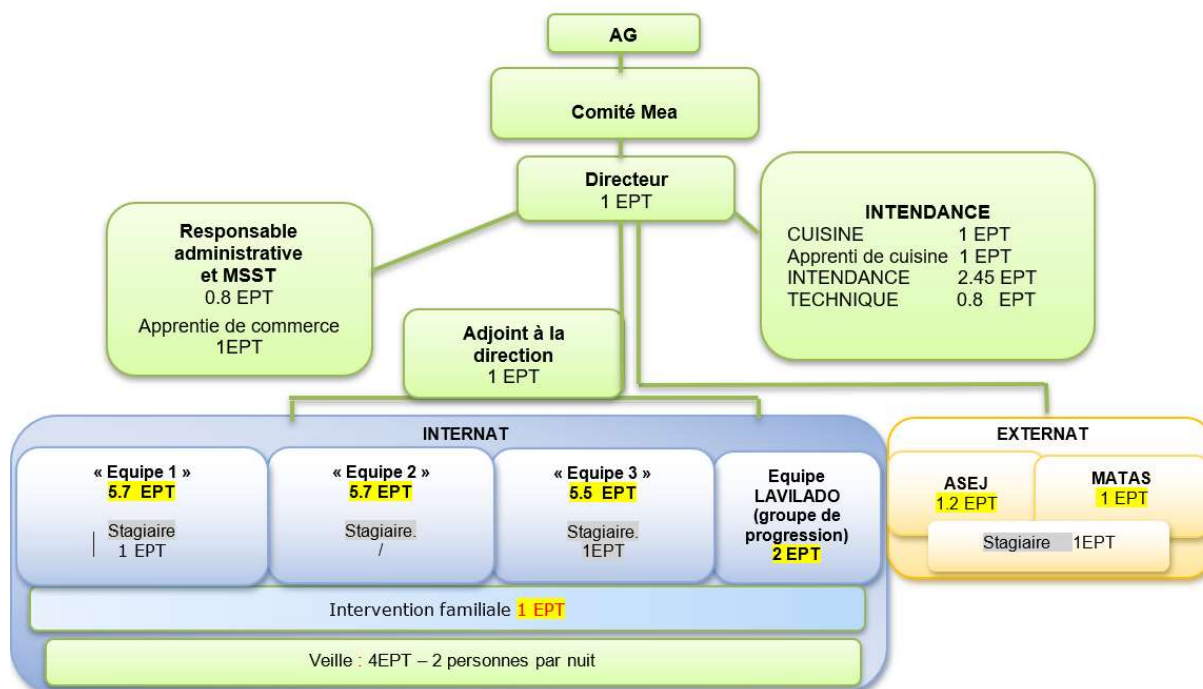
La MEA est ouverte 365 jours sur 365, 24 heures sur 24. Un piquet institutionnel est assuré, en continu, selon un planning défini et transmis au personnel.

L'année est découpée comme suit.

- 38 semaines d'ouverture scolaire,
- 14 semaines de travail sur les vacances scolaires, dont 2 semaines minimum de camp (selon le budget à disposition).

La couverture éducative répond aux normes des service subventionnaires (DGEJ et OFJ) et la planification des horaires répond aux exigences de la convention collective de travail⁸. Le $\frac{3}{4}$ du personnel, ou plus, dispose d'un titre de formation reconnu ou jugé équivalent. Les pourcentages de travail et leur répartition sur les groupes sont explicités dans l'organigramme ci-dessous (janvier 2024).

MEA - **Organigramme** au 1.1.2024 (19.9 EPT pour l'internat y compris l'intervention familiale)



Tout le personnel est sous l'autorité du directeur, lui-même au service de l'association « Maison d'Enfants d'Avenches » et de son comité. Le personnel éducatif est encadré par l'adjoint de direction.

Toutes les nuits sont assurées par des veilleurs I.

La MEA se veut un lieu de formation. Elle propose deux places de stage dans les groupes éducatifs pour les étudiants engagés dans leur processus de formation ou y prétendant. Dans la mesure du possible, elle offre également un poste

⁸ Document « Convention collective de travail dans le secteur social parapublic vaudois »

d'éducateur en formation en emploi. De plus, elle permet les stages d'observations utiles à l'orientation professionnelle.

Chaque membre du personnel dispose d'un descriptif de fonction et d'un cahier des charges⁹.

Dans la structure MATAS, deux éducateurs se partagent un poste. Une place de stage est proposée aux étudiants en formation. A noter que dans ce concept, nous ne parlerons pas davantage de la structure MATAS, puisqu'elle ne fait pas partie de l'offre d'hébergement de la MEA.

L'institution dispose de 1% de la masse salariale pour répondre au besoin de perfectionnement et de développement de tout le personnel. Des supervisions d'équipes sont planifiées pour le personnel éducatif selon les besoins et les demandes.

Une rencontre d'évolution/évaluation est organisée chaque année. Elle réunit l'employé et le directeur. L'adjoint de direction est associé aux rencontres qui concernent le secteur éducatif.

Lors de l'engagement, le personnel reçoit le règlement du personnel qui informe sur les droits et devoirs.

La MEA se donne les moyens de se faire rencontrer les gens, (personnel, famille, partenaires et membres du comité) au travers de l'organisation d'événements ponctuels.

⁹ <https://meav.ch/documents/>

1.8 Communication interne

1.8.1 Séances

Le personnel dispose d'espaces de communication réguliers.

Les équipes éducatives se rencontrent de façon hebdomadaire pour des colloques « d'équipe » auxquels l'adjoint de direction participe. L'intervenante familiale et le directeur s'y joignent selon les besoins.

Une fois par mois, un colloque « Groupes » réunit les équipes des Groupes enfants, l'adjoint de direction et le directeur.

Une fois tous les deux mois, le colloque « Maison » rassemble les équipes des Groupes enfants, l'équipe du Groupe de progression, l'équipe du week-end, l'intervenante familiale, l'adjoint de direction et le directeur.

Une à deux fois par année, le personnel éducatif, l'adjoint de direction et le directeur se rencontrent dans le cadre d'une journée de réflexion à thème.

Un représentant de chaque équipe éducative, l'intervenante familiale, le personnel administratif, logistique, technique et l'adjoint de direction se réunissent pour un colloque « Institutionnel » trois fois par année.

Le directeur et l'adjoint de direction se tiennent quotidiennement au courant des événements de la vie institutionnelle et échangent à propos de sujets qui le nécessitent.

La participation des enfants/adolescents est décrite sous le point 1.6.2.8.

1.8.2 Ecrits professionnels

Les écrits professionnels rédigés dans le cadre des activités de la Maison d'Enfants d'Avenches, sont des documents consultables tant des collaborateurs que des enfants/adolescents, leur famille, le service placeur et le cas échéant, la Justice.

Les supports suivants sont couramment utilisés à la MEA :

- Le journal de bord online (Rosalie – géré par le CIAD)
- Le projet éducatif individualisé
- La synthèse annuelle
- La fiche de clôture
- Toute correspondance professionnelle, mail compris

1.8.3 Tenue des dossiers

Le référent éducatif est responsable de la tenue à jour du dossier personnel de l'enfant/adolescent durant son placement. Le dossier reflète la prise en charge et le développement de l'enfant/adolescent.

Il existe plusieurs types de dossier.

Le dossier administratif avec les documents officiels qui se trouve dans le bureau de la direction, sous clé (demande d'admission, décision de placement, attestation d'établissement, documents juridiques).

Le dossier personnel, format classeur, contient les informations courantes. Ce dernier se tient dans le bureau des éducateurs, sous clé, consultable par l'ensemble du personnel éducatif. Chaque dossier est construit de manière uniforme et contient les onglets suivants :

- Administratif
- Bilan – synthèse
- Famille
- Santé
- Scolarité
- Projet éducatif
- Planning (week-end, vacances, loisirs)
- Correspondance
- Divers

A la fin du placement, l'éducateur référent rédige une fiche de clôture contenant un bilan du placement en quelques lignes concernant la famille, la santé, l'école et l'attitude générale de l'enfant/adolescent.

L'institution constitue un album photo pour chaque année scolaire. Cet album permet de retracer en images le parcours de vie des enfants/adolescents placés à la MEA.

1.8.4 Archivage des dossiers

Le dossier complet de l'enfant/adolescent est archivé sous la responsabilité de l'éducateur de référence selon la procédure. La page de garde contient les nom, prénom, date de naissance, date d'entrée et date de sortie de l'institution et la photo de l'enfant/adolescent. Il classe également et archive le dossier informatique de l'enfant/adolescent.

Aucuns documents (PV, correspondances, mails, notes privées, témoignage, photos ou vidéos, ...) traitant de la situation personnelle de l'enfant/adolescent et de la famille ne peuvent être divulgués. A la demande de la justice, une autorisation peut être délivrée pour lever le secret de fonction, du directeur pour les éducateurs et du comité de l'association pour le directeur.

Aucune donnée concernant l'institution ne doit être identifiée ou identifiable à l'extérieur (formations, travaux écrits de mémoire et entretiens...).

Les dossiers de l'enfant/adolescent sont conservés dans les archives institutionnelles à vie. En cas de décès prouvé, le délai est réduit à 10 ans dès celui-ci.

1.8.4 Droit d'accès aux données personnelles

Toutes les personnes habilitées ont le droit d'accéder aux informations contenues dans le dossier administratif et éducatif de l'enfant/adolescent, sur demande. Les documents sont consultés dans les murs de l'institution, en présence d'un responsable.

Toute autre demande d'accès aux informations concernant la situation doit être adressée au service placeur qui est garant de la confidentialité.

2

**PARTICULARITÉS
LIÉES AUX
GROUPES
ENFANTS**

2.1 Infrastructure

Les groupes, au nombre de trois, occupent respectivement un étage de la Maison principale, située à l'Avenue Jomini 9. On trouve donc le Groupe UN, DEUX et TROIS. Chacun dispose de chambres individuelles, certaines avec une salle de bain privative. Les sanitaires sont le plus souvent répartis pour deux chambres en respectant le genre.

Chaque groupe dispose également d'un salon, d'une cuisine avec salle à manger, d'un espace dédié au travail scolaire et aux activités diverses.

Des ordinateurs destinés aux enfants ainsi qu'une bibliothèque sont à disposition des enfants de chaque groupe dans l'espace dédié au travail scolaire.

Il existe dans chaque chambre un espace sécurisé dans lequel les enfants peuvent laisser leurs objets de valeur.

Un espace de réflexion « la chambre Zen », au sommet du bâtiment, est à disposition de l'enfant/adolescent qui exprime le besoin de s'y ressourcer. Cette pièce, chaleureuse, est construite sur le modèle des chambres Snoezelen et offre le cadre approprié pour un accompagnement au calme. Elle bénéficie de matériel relaxant (ex : lumières, musique, fauteuil, matelas à eau). Si l'enfant/adolescent le souhaite il peut s'y trouver seul, mais l'adulte se tient toujours à proximité. Ce lieu peut également être proposé à l'enfant/adolescent par l'adulte lorsque son comportement le suggère. Toutefois, l'enfant/adolescent n'y est jamais conduit de force.

2.2 Equipes éducatives

À chaque groupe est dédiée une équipe éducative de cinq éducateurs, dont un à temps plein. Le reste de l'équipe éducative est complété par des temps partiels à hauteur de la couverture nécessaire pour le fonctionnement du groupe. Deux équipes reçoivent également un stagiaire HES, IPC ou probatoire pour une durée de cinq mois. Les horaires de travail sont répartis, de façon propre à chaque groupe, du dimanche soir au vendredi soir.

Chaque éducateur bénéficie d'une enveloppe d'heures libres lui permettant d'élaborer un travail de référence particulier avec l'enfant/adolescent et sa famille ou de remplacer un collègue absent. Les heures de travail hors de la présence de l'enfant/adolescent ne dépassent pas 1/3 du temps de travail de chacun des éducateurs.

Les éducateurs des trois Groupes enfants ont choisi de partager un bureau commun, au rez-de-chaussée du bâtiment. Les éducateurs y sont présents en dehors de la présence enfants, lors du temps administratif mis à leur disposition ou en fin de service. L'éloignement du bureau et des groupes de vie favorise la pleine disponibilité de l'éducateur auprès des enfants autant que la possibilité d'être pleinement engagé dans sa tâche administrative. Cette organisation est également appréciée du personnel éducatif parce qu'elle facilite et entretient la communication et la collaboration entre les équipes.

Chaque éducateur, intégré à un groupe, s'assure aussi du bon fonctionnement global de la MEA. Chacun est responsable de maintenir le cadre et de garantir la sécurité de tous. Dans ce sens, les éducateurs des Groupes enfants sont responsables aussi des adolescents du Groupe de progression en l'absence d'éducateur à Lavilado.

Il est courant de prendre le relais sur un autre groupe, d'organiser des trajets ou des sorties en commun. Aussi, dès le vendredi après-midi, les éducateurs interviennent plus globalement dans la Maison, sans différenciation par groupe. Il en est de même pour les vacances scolaires.

2.3 Groupes d'enfants

Les trois Groupes éducatifs accueillent indifféremment des filles et des garçons. Bien que le Groupe UN reçoit à priori les plus jeunes de la Maison, les profils des enfants sont équilibrés entre les groupes. Les constitutions des groupes se réalisent en fonction des places disponibles.

2.3 Temps forts du quotidien éducatif

De façon globale, la vie d'un enfant est rythmée par un lever, des repas, un coucher à la MEA et une vie scolaire à l'extérieur. Chacun de ces moments est important à observer, définir, encadrer afin de permettre à l'enfant de construire des repères structurants.

Au lever, l'éducateur est attentif aux conditions dans lesquelles l'enfant entame sa journée et opère ou non des ajustements. Ce moment est aussi empreint de nombreux apprentissages liés à l'autonomie.

Les repas sont des temps d'échanges et de partages, mais aussi des moments privilégiés dans la « mise en œuvre » de la dynamique de groupe. C'est aussi un outil qui permet de travailler la question de la socialisation en pointant les comportements de bienséance attendus de chacun. Enfin, il est indispensable d'aborder alors les comportements alimentaires.

Les couchers sont souvent des moments privilégiés durant lesquels les enfants/adolescents nécessitent une attention particulière. Leur vulnérabilité est d'autant plus visible dans ce temps propice à l'émergence d'inquiétudes plus ou moins sévères.

De façon plus spécifique, les groupes interviennent et mettent en œuvre des organisations et projets répondant aux besoins des enfants, en lien avec leur évolution.

Sur le Groupe UN, le travail est ciblé sur les acquisitions de base autour de l'hygiène de vie, de la perception de son environnement, de la compréhension du temps et de l'espace, des premiers apprentissages scolaires, etc. Ce travail au sein d'un plus petit groupe offre aux jeunes enfants un lieu de vie plus repérant et plus sécurisant, et donc favorable à des apprentissages plus efficaces. Les outils éducatifs utilisés sont également adaptés à leur compréhension via des images, des jeux, etc.

Le travail mis en œuvre dans les Groupes DEUX et TROIS reste dans la continuité de ce qui a été amorcé sur le Groupe UN, mais vient en consolider et préciser les apprentissages. L'autonomie de l'enfant est alors mise à pied d'œuvre, aussi bien dans la gestion de son quotidien que dans l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en société. En effet, les enfants apprennent peu à peu les droits et devoirs de chacun, ceci étant appuyé par la participation à la vie de la Maison, aussi bien dans les tâches que dans l'élaboration des règles ou l'organisation d'événements.

Ces descriptions reflètent le travail actuel à la MEA tel que nous l'avons adapté à la population accueillie. Le travail effectué est régulièrement questionné et doit pouvoir évoluer au gré des besoins spécifiques des enfants.

2.4 Organisation des repas et des tâches ménagères

2.4.1 Secteur « alimentaire »

De façon à répondre aux questions légales d'hygiène alimentaire dans le cadre institutionnel, les repas chauds sont servis à proximité du lieu où ils sont préparés. La MEA dispose d'une grande salle à manger, munie de murs amovibles capables de séparer les espaces, qui permet de servir les repas préparés par le cuisinier en un lieu centralisé.

L'organisation des repas incombe au cuisinier. Il est responsable de l'hygiène alimentaires et de celles des lieux (cuisine, salle à manger, frigos, chambre froide et congélateurs). Il est également responsable du budget alimentaire. Il vérifie, vise les factures et les transmet au secrétariat.

Les enfants sont invités à solliciter le cuisinier pour composer les menus quotidiens selon leurs envies. Ils suggèrent des recettes et proposent des plats en fonction de ce qu'ils connaissent. Le jour de leur anniversaire, ils choisissent leur menu qu'ils coconstruisent avec le cuisinier. Le cuisinier propose une diversité alimentaire susceptible de développer les connaissances et les goûts des enfants. Les menus sont affichés quotidiennement, ils sont complétés de photos des aliments utilisés dans un souci pédagogique.

En l'absence du cuisinier, ce sont les éducateurs qui confectionnent les repas. La fourniture est mise à disposition par le cuisinier de manière générale et en fonction des demandes particulières qu'il reçoit. Les éducateurs se rendent également dans les commerces si nécessaires et de façon à servir la fonction éducative.

Accompagnés de l'éducateur, les enfants sont invités à participer à la confection des repas lorsqu'ils sont en congé.

2.4.2 Secteur « entretien »

L'entretien des surfaces de la maison est assuré par le personnel de ménage. Il lui incombe l'entretien des parties communes, sanitaires, bureaux et ponctuellement l'entretien des espaces privés des enfants.

Les enfants, nominativement, sont responsables, coachés par l'équipe éducative, de tâches liées à l'entretien de leur chambre (rangement, poussière, sol), au rangement et à l'entretien des lieux communs de leur groupe et à l'organisation des repas (mettre la table, laver la table...).

Un concierge entretient les bâtiments et la propriété.

Les enfants participent au tri des déchets, à l'intérieur de la maison et dans la zone de tri de la propriété. Ponctuellement, ils accompagnent le concierge à la déchetterie communale.

Les enfants participent ponctuellement, à leur demande ou à celle de l'adulte, à des tâches spécifiques (entretien des véhicules, ramassage des feuilles, mise sous pli du rapport annuel, ...).

2.4.3 Secteur « lingerie »

L'entretien du linge de maison et des enfants des groupes d'enfants est à la charge de la lingère.

Les enfants sont responsables d'amener leurs linges sales dans les locaux ad hoc et de reprendre leurs linges propres pour le ranger dans leur espace respectif. Autant que faire se peut, l'enfant est impliqué dans les apprentissages liés à la gestion du linge.

2.5 Intervention éducative durant les week-ends, vacances scolaires et camps

Lors des week-ends et des vacances scolaires, les enfants restent installés sur leurs groupes respectifs mais l'intervention se fait de façon plus globale. En effet, l'effectif réduit des enfants et des professionnels sur ces temps impliquent une organisation différente, aussi bien pour les repas, les sorties et les activités que pour les temps de devoirs par exemple. Si la présence est faible les enfants ne sont alors plus séparés en groupes. Même si les attentes sont les mêmes pour tous, il y a une autre dimension du vivre ensemble qui s'installe dans laquelle les enfants de tous âges cohabitent et participent à l'organisation du quotidien. Toutefois, si la taille du groupe dépasse celle de la vie ordinaire, soit plus de 7 enfants, l'équipe présente répartit les enfants en plusieurs groupes.

Durant les camps, les enfants sont déplacés en fonction de leur demande et des projets co-construits entre eux et l'équipe. Un seul groupe ou plusieurs peuvent alors s'inscrire dans un ailleurs, de manière temporaire. La confrontation à la nouveauté, à l'extérieur, voire même à une autre culture et un autre climat permet aux enfants de découvrir un nouvel environnement et à s'y adapter.

La couverture éducative s'organise avec des éducateurs des trois Groupes enfants. On compte un adulte pour 4 enfants. Dès le 5^{ème} enfant, deux adultes sont présents, et ainsi de suite.

Durant les week-ends et les vacances scolaires, un horaire particulier est organisé selon les normes de la CCT. Après une veille, l'éducateur est relayé dans la matinée.

La planification de la couverture des week-ends, des vacances scolaires et des camps est annuelle.

2.6 Prise en charge durant la nuit

Les veilleurs prennent le relais de l'équipe éducative à 21h45. Ils reçoivent les informations relatives aux enfants tels que le nombre de présence, l'état de chacun, leur répartition dans la maison et les éventuelles particularités. L'éducateur quitte son service à 22h après la transmission des informations et lorsque la maison est calme. L'éducateur du Groupe de progression rencontre les veilleurs autour de 22h pour transmettre les informations relatives aux adolescents.

Les veilleurs font une première ronde d'inspection, ils vérifient et ferment toutes les entrées des bâtiments et font une ronde dans les étages. Ils effectuent ensuite des passages réguliers, à tous les étages de la maison principale et dans le Groupe de progression.

Durant la nuit, les veilleurs s'acquittent des tâches qui leur incombent selon leur cahier des charges.

Entre 1 heures et 6 heures du matin, les veilleurs peuvent se reposer dans l'espace qui leur est dédié. Les enfants connaissent le lieu de repos et peuvent solliciter les veilleurs à tout instant.

En fonction des dynamiques de groupes, des moyens spécifiques sont mobilisables, avec l'accord de l'UPPEC, pour assurer la sécurité des enfants durant la nuit.

En cas de problèmes non résolubles, les veilleurs contactent le piquet éducatif, selon le planning établi.

3

**PARTICULARITÉS
LIÉES AU
GROUPE DE
PROGRESSION**

3.1 Infrastructure

Le Groupe de progression « Lavalado », localisé à Avenue Jomini 5, dispose de 8 places réparties dans un appartement de 5 ^{1/2} pièces et dans quatre studios.

- L'appartement : 4 adolescents,
- Les studios : 4 adolescents dans la continuité du travail amorcé à l'appartement.

En fonction de l'évolution du jeune, de son projet, de sa maturité et de ses acquisitions, la configuration du bâtiment offre ainsi diverses possibilités d'expérimenter l'autonomie :

- La vie communautaire
- La vie en studio rattaché à la communauté
- La vie en studio indépendant

3.2 Equipe éducative

L'équipe éducative de Lavilado se compose de 2 EPT. Lavilado est ouvert 365 jours par an. Les week-ends fériés et les vacances sont répartis entre les éducateurs. Durant les semaines ouvrables, un éducateur est présent à Lavilado, entre 16h00 et 23h. Hors présence des éducateurs, les jeunes peuvent contacter les éducateurs présents à la MEA. Ils peuvent aussi joindre le directeur ou l'adjoint de direction qui assument un piquet institutionnel en permanence.

Un éducateur fait une visite hebdomadaire de deux heures dans chacun des studios du Groupe de progression. Au besoin, le jeune peut faire appel à l'équipe éducative présente.

3.3 Groupe des jeunes

Bien que l'âge d'admission dans le Groupe de progression soit fixé à 16 ans, un adolescent jugé suffisamment responsable et autonome, dont le projet est adéquat et qui en formule la demande, peut être accueilli à Lavilado.

En fonction de son évolution et de sa capacité à s'autogérer, le jeune qui progresse à Lavilado pourra intégrer un studio. Deux des studios du Groupe de progression, permettent aux jeunes ayant atteint leur majorité de poursuivre leur formation sans avoir à quitter la MEA.

Nous travaillons avec des adolescents particulièrement abîmés par un parcours de vie semé de divers traumatismes. Ces jeunes sont connus depuis plus ou moins longtemps par les services sociaux, la DGEJ en particulier. Une partie de la population que nous accueillons est sous tutelle. Les ressources sociales ou familiales de ces jeunes sont bien différentes, le plus souvent inexistantes. Ainsi, ils sont présents à Lavilado quasiment tous les jours de l'année, vacances et week-ends y compris.

Pour intégrer Lavilado les jeunes doivent :

- Être en situation de poursuite de son placement à la MEA ou d'un autre foyer régional. Si ce n'est pas le cas, de concert avec notre expertise, et si les autres critères d'admission sont remplis, une demande de dérogation est adressée à l'UPPEC. L'admission n'est possible qu'avec son accord.
- Être adolescent-e, en fin de scolarité ou en projet professionnel (études ou apprentissage),
- Accepter de coconstruire et de s'engager dans son projet,
- Être désireux de vouloir apprendre l'autonomie et pour cela de s'investir dans les différentes tâches,
- Être capable de prendre sur soi et de respecter le cadre du Groupe de progression en présence ou en absence de l'éducateur,
- Le réseau doit être partie prenante du projet et soutenir le jeune dans son émancipation.

3.4 Temps forts du quotidien éducatif

3.4.1 Travail éducatif

A Lavilado aussi, le cadre de vie est fixé par l'équipe et la direction en lien avec la loi et la charte institutionnelle. Il s'appuie sur les règles sociales communément admises et s'adapte aux jeunes en fonction de leur progression et de leur réalité. Chaque début d'année rassemble le groupe durant un week-end de camp, organisé afin de faire la connaissance des nouveaux adolescents, travailler la cohésion du groupe et à l'élaboration des règles de la vie communautaire.

Le travail de l'équipe éducative consiste ainsi à mettre et à tenir un cadre qui soit suffisamment fort et en même temps flexible, afin de permettre à chacun de vivre ses expériences en toute sécurité. Nous cheminons avec ces adolescents, en essayant de répondre à leurs demandes, leurs sollicitations, tout en les aidant à prendre conscience des conséquences de leurs actes, bons ou mauvais, de leurs droits et de leurs devoirs envers eux-mêmes et envers les autres.

Dans les studios, l'éducateur rencontre le jeune régulièrement. Les jeunes utilisent ces moments d'échanges pour se décharger, pour construire leur vie, se remettre en question et confronter leur point de vue. L'éducateur est une ressource et un dernier filet.

Durant la nuit et en l'absence des éducateurs du Groupe de progression, en cas de besoins, les jeunes doivent appeler l'adulte présent à la MEA. Les numéros d'urgence sont à leur disposition.

Durant les week-ends et les vacances, les jeunes âgés de plus de 16 ans rentrent parfois de leur sortie après minuit avec l'accord de l'éducateur. Ils s'annoncent au veilleur à leur retour.

Lorsque l'éducateur travaille, il est majoritairement seul avec les jeunes. L'essentiel de son action est d'assurer un étayage relationnel dans tous les échanges qu'il peut avoir avec lui. En lien avec l'approche théorique et l'éthique de la MEA, l'éducateur est tenu de porter un intérêt authentique aux jeunes. Il démontre un investissement important, il offre sa présence, lui permettant de s'appuyer sur lui pour grandir. L'éducateur le soutient dans la réalisation de son projet. Bien que le résultat soit important, l'éducateur s'efforce de mettre l'accent sur le cheminement.

L'équipe travaille également autour de la dynamique du groupe en vue notamment de développer chez les jeunes la notion de solidarité, de respect des uns envers les autres, de conscience communautaire. Pour ce faire, les éducateurs et les jeunes se retrouvent dans la mesure du possible une fois par mois pour un colloque de groupe. Ce moment d'échanges vise à ce que chacun puisse s'exprimer

librement, ose confronter ses opinions dans un cadre sécurisant et discute de l'organisation de Lavilado.

3.4.2 Responsabilisation progressive

Dans le processus d'admission, le jeune intéressé écrit une lettre de motivation à l'équipe éducative. C'est un premier pas qu'il fait dans la responsabilisation de son projet futur.

Le Groupe de progression se veut être un atelier d'autonomie préparant les adolescents à leur indépendance. Dans cette même perspective, il offre un soutien à la formation (études ou apprentissage) et exige que les adolescents suivent un projet en ce sens.

A sa majorité au plus tard, le jeune quitte la vie communautaire du Groupe de progression selon les termes du contrat de prestation.

L'assistant social, l'éducateur et le jeune se rencontrent régulièrement pour évaluer la situation. Il y a autant d'échanges de mails et de téléphones que la situation le nécessite. Petit à petit l'éducateur s'efface dans son rôle de relais au profit de contacts directs entre le jeune et son assistant social.

L'éducateur est avant tout un coach.

Il accompagne le jeune dans les multiples tâches ménagères dont il doit faire l'apprentissage. La confection du repas et ce qui s'y rapporte (composition du menu, listes d'achats, achats, réalisation du menu, rangement et nettoyage de la cuisine) est une part importante du travail de l'éducateur en soirée. Il supervise et participe aux nettoyages hebdomadaires de la maison et apprend tout ce qui se rapporte à l'entretien du linge. L'équipe a construit un classeur contenant différents documents administratifs dont l'éducateur dispose pour transmettre une information ponctuelle aux jeunes abordant l'un ou l'autre sujet (caisse maladie, CV, impôts, bail à loyer...).

Le jeune possède son propre classeur dans lequel il range ses factures, ses documents officiels et sa comptabilité mensuelle. En effet, il incombe au jeune de tenir sa comptabilité sur la base du budget de la DGEJ.

L'éducateur l'accompagne dans l'apprentissage de la gestion de son budget, à savoir la valeur liée à l'argent tel que « tout salaire mérite travail », le respect des enveloppes dont il dispose, l'écriture comptable de ses dépenses et le classement des tickets les justifiant. Au fil du temps et en fonction des compétences acquises, le jeune apprend à gérer son budget mensuel seul et rend des comptes à la fin du mois. Cela lui permet de mieux se projeter dans la réalité qui l'attend à la sortie de Lavilado.

Des évaluations quant au développement et l'acquisition de ces diverses compétences liées à l'autonomie et la responsabilisation sont effectuées

régulièrement (quatre fois par année) avec chacun des jeunes. Elles permettent au jeune de se situer dans son évolution et de trouver des moyens adaptés pour travailler ses compétences.

L'éducateur se soucie du bon déroulement de la formation du jeune. Il s'efforce d'être un soutien, un filet pour lui et de le laisser prendre la responsabilité qui lui revient. Lors des échanges avec le jeune, l'accent est mis sur ses méthodes de travail et l'identification du type de travailleur ou d'étudiant qu'il est. Au besoin, l'éducateur prendra contact avec les enseignants ou maîtres d'apprentissage.

L'équipe gère également l'entretien du bâtiment accueillant Lavilado et de ses alentours.

Aidée des jeunes, elle porte les lieux, se souciant de sa fonctionnalité en tout temps. Le montant mensuel dédié à l'alimentation et la logistique est entièrement sous sa responsabilité.

4

MODALITÉS SPÉCIFIQUES

Préambule

Afin de répondre aux besoins des enfants/adolescents, le personnel éducatif se spécialise de manière continue aux problématiques rencontrées dans sa pratique et propose ci-dessous les différents écrits qui synthétisent les réflexions, les recherches conduites et les conclusions utiles à la prise en charge à la MEA.

Accompagnement de la vie sexuelle et affective

Afin de favoriser l'épanouissement affectif de chaque jeune accueilli, la MEA s'engage à accompagner les enfants et adolescents dans une éducation sexuelle et affective adaptée à chacun. Les équipes éducatives sont garantes de proposer du soutien, un esprit d'ouverture, d'écoute et de bienveillance quant aux questions relatives à cette thématique.

Les enfants que nous côtoyons sont dans différentes périodes de leur croissance ce qui implique des changements corporels. Ces derniers provoquent chez eux des questionnements liés à la sexualité. La vie affective et les relations entre pairs génèrent également de multiples émotions et interrogations.

Nous abordons ces thématiques sous plusieurs formes aussi bien dans les temps formels et informels, en individuel ou en groupe en fonction des besoins et de l'âge de chacun. Des supports adaptés (livres, documentaires, etc.) sont utilisés pour accompagner les enfants dans leurs divers questionnements.

Chez les plus jeunes, nous sommes attentifs à normaliser les comportements de découvertes, de jeux qui font parties du développement ordinaire de l'enfant.

Dans le Groupe de progression, des espaces de paroles ponctuels avec les adolescents sont mis en place afin de pallier à des comportements et de répondre aux questionnements sur leur sexualité et plus largement sur leur sexualisation.

Exemple de thématique : la découverte de leurs corps, de leur genre, du corps de l'autre, leur sexualisation, le développement de leurs organes sexuels, les transformations physiques, les premières histoires d'amours, les relations, les rapports sexuels, la prévention, les MST, la contraception, la pornographie, etc.

A la MEA, les enfants/adolescents cohabitent et grandissent ensemble, formant une fratrie sociale. Cependant, comme ils ne sont pas frères et sœurs, nous sommes conscients que des sentiments amoureux peuvent émerger entre eux. A la MEA la loi s'applique. Toutefois, nous n'admettons pas les démonstrations de comportements sexuels et/ou de couple au sein de la vie communautaire des groupes enfants.

Dans le groupe de progression, on différencie les réalités des jeunes, pour la plupart d'entre eux, ils ont atteint l'âge de la majorité sexuelle. La structure de progression offre des espaces communs et des espaces privés de type « hôtelier », comprenant une chambre et une salle de bain. Cette configuration permet à chacun de bénéficier d'un espace intime dans lequel le jeune âgé de plus de 16 ans peut vivre sa sexualité. Toujours respectueux de la loi, l'éducateur est garant d'accompagner le jeune dans l'exercice d'une sexualité responsable, notamment en regard de l'écart d'âge et de la contraception.

Traumatismes sur le plan du développement psychosexuel

À travers leur parcours et leur histoire, certains jeunes ayant vécu des traumatismes sur le plan du développement psychosexuel ont besoin d'un accompagnement et un soutien particulier.

La sexualité avec des enfants victimes ou auteurs de violences sexuelles requiert des échanges autour de la normalité et une guidance vers des comportements adaptés. La situation nécessite la mise en place d'un cadre sécurisé en lien avec la problématique comme la répartition des chambres, les espaces intimes, la vigilance accrue de l'éducateur. Le jeune est orienté vers une prise en charge médicale et/ou thérapeutique au besoin.

Des procédures d'observation de comportements sont mises en place pour les enfants/adolescents victimes (relation à l'autre, à son corps, au corps de l'autre, etc.). En tout temps, l'équipe peut faire appel aux professionnels compétents dans le domaine (thérapeute, médecin, planning familial, PROFA, ESPAS, etc.).

L'expérience nous montre que nombre de situations familiales sont ambiguës quant à la sexualité. Les difficultés rencontrées par les parents peuvent se répercuter sur les enfants/adolescents même si on ne parle pas à proprement dit de violence sexuelle. Ces situations nous amènent à être particulièrement attentifs aux manifestations somatiques et aux comportements entre les enfants/adolescents.

Dépendances

Au sein de la MEA, nous distinguons des problématiques liées aux dépendances **aux produits psychotropes** et **aux nouveaux médias** chez les enfants et adolescents.

En tout temps, le personnel éducatif de l'institution rend attentif l'enfant/adolescent qu'il accompagne aux différentes problématiques liées à la consommation de produits.

Dépendance aux psychotropes

Régulièrement, il rappelle les lois, ainsi que le règlement institutionnel. Le personnel utilise les différents outils de prévention mis à sa disposition par les centres de prévention compétents (ligue contre le cancer, stop tabac, action innocence, etc.). Il ouvre des discussions avec les enfants/adolescents en lien avec les risques et les effets de la consommation et discute également de l'impact des effets d'une consommation dans leur vie quotidienne.

Dans toute situation, les éducateurs vont aider l'enfant/adolescent à évaluer sa consommation et l'inciter à peser les avantages et inconvénients de celle-ci, afin de donner du sens à un arrêt progressif de sa dépendance. Les parents seront informés et associés au travail effectué autour de la consommation de leur enfant/adolescent.

Le personnel éducatif orientera également l'enfant/adolescent auprès des différents centres compétents en la matière (DEPART, UMSA, REPER, etc.).

Lorsque la consommation de l'enfant/adolescent a des incidences qui nuisent à son comportement au quotidien. L'équipe éducative propose une orientation vers un lieu plus approprié au soin. Pour autant, l'équipe éducative reste présente dans le suivi de la situation de l'enfant/adolescent en collaborant avec les services associés.

Au sein de l'institution, le personnel éducatif accompagne l'enfant/adolescent de parents consommateurs. Pour ce faire, il encourage la famille à pouvoir échanger sur leur problématique avec leur enfant/adolescent. De plus, les éducateurs expliquent aux enfants/adolescents les différentes notions de dépendances et de consommation. Un travail est également entrepris afin de déculpabiliser et déresponsabiliser les enfants/adolescents quant à la consommation de leurs parents.

Conformément aux bases légales cantonales, la cigarette est interdite aux mineurs. Si toutefois un enfant/adolescent est pris en train de fumer, il encourt des conséquences éducatives liées à sa consommation : réparer les dégâts matériels (ramasser les mégots, nettoyer les lieux, etc...), rechercher et échanger sur le sujet, etc... La conséquence est toujours proportionnelle à son acte. Tout comme la cigarette, la consommation de produits psychotropes est réglementée

par les bases légales. Toutefois, la consommation d'alcool reste interdite sur le périmètre de l'institution, y compris pour les adolescents de 16 ans et plus.

Les éducateurs favorisent le dialogue et sensibilisent les adolescents de plus 16 ans à une consommation dite sociale d'alcool.

En cas de soupçons de consommation de produit, le dialogue avec le jeune est privilégié de même que des échanges autour d'une diminution visant l'arrêt total de la consommation. Des prises d'urine peuvent être demandées en accord avec le représentant légal du jeune.

Dépendance aux médias

Au vu du nombre croissant d'enfants présentant une dépendance aux smartphones, aux réseaux sociaux ainsi qu'aux jeux vidéo, le personnel éducatif guide les enfants/adolescents dans l'utilisation de ces médias.

Les éducateurs accompagnent les enfants/adolescents lors de l'utilisation des différents écrans, leur accès est réglementé. Ils sont garants de leur transmettre des « savoirs-être » et « savoir-faire » sur Internet en fonction de leur âge. Les jeunes peuvent avoir un téléphone portable. Son utilisation est régie par le cadre institutionnel.

En cas de dépendance, le personnel éducatif encourage l'enfant/adolescent à identifier la nature de son addiction, à savoir les réseaux sociaux, les jeux, les chats, la cyberpornographie, etc... Il l'accompagne en vue de diminuer sa consommation.

Parents consommateurs

Le personnel éducatif est attentif à l'état des parents consommateurs lors des visites ou lors des départs en famille. Si les parents ne sont pas aptes, l'éducateur se réserve le droit d'annuler ou reporter la visite ou les temps famille. De plus, le directeur ainsi que la DGEJ en seront informés.

Le travail de l'éducateur se limite à informer et sensibiliser les parents consommateurs sur les problèmes liés à leur dépendance en présence de leurs enfants/adolescents. Si les parents le souhaitent, le personnel éducatif peut les orienter auprès d'unités de soins compétentes.

Gestion de l'argent au sein de la MEA

La MEA accompagne les enfants et adolescents dans les apprentissages liés à la gestion d'un budget en les sensibilisant notamment dès leur plus jeune âge à la notion d'argent.

L'argent de poche

Il est lié à la capacité de chacun de se responsabiliser. Pour chaque enfant, il est rétribué pour le mois à la fin de chaque mois sur le modèle d'un salaire.

Jusqu'à 12 ans, l'éducateur accompagne l'enfant dans la gestion de son argent de poche en définissant avec lui les montants à disposition et à épargner. Cet exercice lui permet d'être sensibilisé à la planification, l'anticipation et à la priorisation. L'argent est encore conservé dans le coffre-fort du groupe.

Dès 12 ans, l'argent de poche est rétribué en entier à l'enfant qui peut alors en disposer à sa guise ; il peut donc choisir de le garder sous sa responsabilité ou de le placer dans le coffre du groupe. Ainsi, l'enfant apprend à gérer une somme d'argent globale et non plusieurs petites sommes répondant à ses envies-besoins immédiats. Il lui est toutefois conseillé de mettre chaque mois une épargne de côté, laquelle peut également être dépensée à la guise de l'enfant.

Néanmoins, si l'enfant ne remplit pas les attentes de bases en fonction de son âge, l'éducateur peut décider de capitaliser tout ou partie de l'argent de poche du mois en tant qu'épargne personnelle.

À Lavilado, l'argent de poche fait partie intégrante de l'apprentissage de la gestion de leurs finances. En effet, ils peuvent gérer une somme d'argent susceptible de diminuer rapidement s'ils répondent à toutes leurs envies immédiates.

Elle est distribuée en fin de mois, une fois leur comptabilité et leur bilan mensuel faits.

L'intégralité de la somme allouée est accessible si l'adolescent a mis en œuvre un travail scolaire de qualité (leçons effectuées, notes, coches/remarques dans l'agenda, etc.) et qu'il a géré son quotidien de manière adéquate (tenue de la chambre, du linge, des communs, hygiène personnelle, comportement global, etc.). L'équipe éducative apprécie le « travail » effectué par chaque adolescent ainsi que son auto évaluation, et décide, au sortir d'un échange, du montant qui lui sera remis.

Le budget personnel mensuel

Le montant total de chaque catégorie du budget personnel (loisirs, hygiène, transports, etc..) n'est pas un but à atteindre mais un montant maximal à ne pas dépasser.

Il est attendu des éducateurs qu'ils exercent les enfants à la gestion de l'argent de diverses manières :

- Cogérer, dès 12 ans, leur budget « Vêtements » en identifiant leurs besoins au regard des envies, en planifiant les dépenses semestrielles/annuelles, en comptabilisant les dépenses et en élaborant le suivi de ce budget. Cet exercice vient préciser les compétences acquises dans l'apprentissage de l'épargne.
- Faire des courses sans l'accompagnement de l'éducateur dans le magasin, en respectant la dépense d'une somme donnée.
- Privilégier les collations personnelles et non institutionnelles lors de sorties (glaces, goûters à l'extérieur, boissons, etc...).
- Sensibiliser les enfants et adolescents aux coûts des activités de loisirs.
- Participer aux travaux et tâches de la MEA sans être rémunéré, sauf tâches spéciales définies au préalable avec le Directeur.

À Lavilado, les adolescents apprennent à gérer leur budget mensuel dans sa globalité avec le soutien de l'équipe éducative.

- Première année : L'enveloppe d'argent est conservée dans un coffre. L'adolescent négocie avec l'éducateur ce qu'il souhaite dépenser en fonction de ses besoins, lui remet les quittances et écrit une comptabilité simple en fin de mois. Une somme mensuelle est convenue d'entente avec l'adolescent pour être économisée.
- Deuxième année ou de 15 à 17 ans :
 - L'adolescent s'exerce, au moins deux fois dans l'année, à la gestion de son budget mensuel total et en rend compte à l'éducateur (comptabilité, remise de quittance et justification des dépenses) en fin de mois.
 - Deux fois par année, l'adolescent est désigné responsable de la somme allouée au budget hebdomadaire d'alimentation de Lavilado.
- Dès 17 ans : l'adolescent gère toujours son budget mensuel dans sa totalité et rend une comptabilité à l'éducateur chaque fin de mois. Son argent est déposé sur un compte postal/bancaire qu'il aura préalablement ouvert.

Soutien à la famille et à la parentalité

L'intervention socioéducative à la MEA place l'enfant/adolescent au centre de son action et vise toujours l'intérêt supérieur du jeune. Elle intègre autant que possible les familles de manière à permettre aux parents – et aux autres membres proches des enfants/adolescents placés – de continuer à jouer leur rôle auprès de l'enfant/adolescent.

Comme énoncé au point 1.6.2.10 *Dispositif d'accompagnement des familles*, l'équipe éducative travaille dans le sens d'une évolution de la situation familiale dans le but, a priori, d'un retour de l'enfant/adolescent au domicile. Cet accompagnement s'articule de manière différente en fonction de la situation familiale, des besoins et volontés des différents acteurs et des objectifs posés par la justice ou la DGEJ lors du placement. Il se réfère au document « *référentiel d'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales* », qui explique le processus d'évaluation de la mise en danger de l'enfant (DGEJ).

La famille d'un enfant/adolescent placé à la MEA se trouve dans une situation fragilisée en lien avec des difficultés parentales, le comportement de l'enfant/adolescent et/ou les relations complexes intrafamiliales.

Les parents et plus largement la famille, sont invités à collaborer avec la MEA et le réseau professionnel en général, souvent dans le cadre de l'aide-contrainte, mais ils n'y sont pas obligés. Le personnel éducatif vise la construction d'un rapport de partenariat, sincère et honnête avec la famille, indispensable à une collaboration efficace et à l'atteinte des objectifs projetés.

La parentalité est l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui existent au fil des situations quotidiennes en paroles, en actes, en partages, en émotions et en plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité. Cette définition décrit l'ampleur de la tâche et les difficultés auxquelles les parents font régulièrement face. L'intervention éducative de la MEA vise à renforcer et améliorer ces compétences.

La MEA dispose et développe différentes prestations régionales et intercantionales répondant aux besoins d'un public de proximité, indépendamment des frontières cantonales. Ainsi, l'accompagnement des enfants/adolescents et de leurs familles est possible grâce à :

- Un **internat** pour enfants/adolescents proposant des prestations collectives et individuelles de soutien à la parentalité (soutien au développement des compétences parentales) pour les familles de chaque jeune accueilli.

L'éducateur référent du placement est celui qui va mettre en place le travail avec la famille, en collaboration avec son équipe, la direction de la MEA et

le réseau de l'enfant/adolescent. Ce travail est évalué au minimum deux fois par année, lors de la rencontre initiale et du bilan intermédiaire, deux moments qui réunissent les membres du réseau de l'enfant/adolescent, y compris la famille.

- Un Accueil Socio-Éducatif de Jour (**ASEJ**) pour enfants en âge scolaire favorisant, en parallèle, le soutien au développement des compétences parentales.
- Une Intervention en Milieu Familial (**IMF**) en amont ou en aval du placement, centrée sur un accompagnement de l'ensemble de la famille pour un mieux vivre ensemble autour d'un cadre éducatif et de règles explicites.
- Un Dispositif de l'Accompagnement des Droits de Visite (**DADV**), qui peut être médiatisé, sur place ou autre, selon les directives de la JP et de la DGEJ.
- Un projet de consultation ambulatoire (**Buroconseil**) auprès des enfants et des familles de la région offrant une expertise éducative, des propositions d'agir, des orientations, visant la prévention du placement des enfants grâce au soutien et au développement de compétences parentales.
- Un Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité (**MATAS**) dont l'encadrement pour soutenir l'élève est du ressort des enseignants, de l'éducateur, de la famille et au besoin de l'intervenant famille.

L'accompagnement des familles s'effectue sous la responsabilité de professionnels engagés et outillés :

- Des équipes éducatives expérimentées en matière d'interactions et d'interventions avec les familles qui mettent en avant des spécificités, des compétences professionnelles et personnelles, utiles à l'intervention avec les familles.

Des éducateurs qui collaborent étroitement avec les familles pour tisser du lien entre la réalité institutionnelle et la réalité familiale. Ils construisent un projet éducatif pour l'enfant/adolescent, cohérent avec l'histoire et le contexte familial et intègrent la famille afin de construire à terme, et dans la mesure du possible, un projet respectueux des besoins et des réalités de chacun de ses membres.

Des éducateurs bienveillants, à l'écoute des besoins, des forces et des faiblesses et capables de transmettre un savoir-faire aux parents pour les accompagner dans l'évolution de leur parentalité (Exercice de la parentalité : droits et devoirs. Expérience de la parentalité : se sentir ou non parent. Pratique de la parentalité : gestion des actes de la vie quotidienne de l'enfant).

- Une intervenante familiale dont l'action peut être individuelle ou collective, autonome ou en collaboration avec ses collègues éducateurs.

Il accueille et oriente les familles en recherche de ressources pour faire face à leurs difficultés. Il agit parfois comme un guide vers d'autres prestataires ou services adaptés.

Il organise des espaces d'échanges individuels et/ou collectifs destinés aux parents des enfants concernés par des difficultés de prise en charge. Il agit parfois comme un animateur, parfois comme un formateur autour de thématiques ciblées.

L'intervenant familial soutient et renforce, sur demande, l'action de ses collègues éducateurs par le partage d'expériences et d'expertise et/ou par des interventions avec les familles. Il agit comme une ressource pour ses collègues éducateurs.

Il entretient activement le réseau professionnel lié au soutien à la parentalité. En ce sens, il agit comme un faiseur de lien entre la MEA et les autres prestataires de services liés à la parentalité.

L'accompagnement parental s'effectue par le biais d' :

- Une **évaluation** efficace des situations familiales, tout au long de l'intervention permettant l'analyse des capacités (aptitudes : à identifier les besoins de son enfant, à écouter, à être en empathie, à collaborer, à se remettre en question, à s'adapter, à changer) et des compétences (savoir-faire : poser des limites, accompagner la scolarité, prendre soin, respecter l'équilibre alimentaire, maintenir une structure journalière, un rythme).
- Un **accompagnement réflexif et pratique**, permettant de poser ensemble – parent et professionnel – un regard critique, bienveillant et constructif afin d'évoluer vers une amélioration des compétences parentales.
- Une **intervention soutenue** pour travailler avec le parent les difficultés qui perturbent sa fonction parentale (identification des difficultés, reconnaissance, co-construction d'un plan d'action).
- Un **partage** de regards, d'expériences et de pratiques par le biais d'activités organisées par la MEA (grillade, sortie rando,) permettant de se côtoyer – enfants/adolescents, familles, professionnels – hors des entretiens et interventions spécifiques.

L'accompagnement parental se réalise, à un rythme dicté par la situation, les besoins et les possibilités de chacun, au travers :

- Des observations et récoltes de matériel auprès de l'enfant/adolescent, de la famille et du reste du réseau
- Des entretiens présents ou téléphoniques réguliers
- Des mises en situation dans le cadre de la MEA et/ou au sein de la famille.

Les écrits professionnels

Les écrits professionnels rédigés dans le cadre des activités de la Maison d'Enfants d'Avenches, sont des documents consultables tant des collaborateurs que des enfants/adolescents, leur famille, le service placeur et le cas échéant, la Justice. La manière dont ils sont rédigés parle de l'institution et participe à son image. Ils sont en quelque sorte l'ambassadeur de l'entreprise.

Une communication pertinente et efficace est essentielle. Il convient donc de soigner tous les écrits, susceptibles d'être un jour utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été rédigés (pour les besoins de la justice notamment, consultés par l'enfant/adolescent en question des années plus tard...).

Les règles d'or incontournables pour une écriture professionnelle efficace:

- La police officielle est Verdana 11
- Ecrire en fonction de la personne à laquelle on s'adresse ;
- Définir l'objectif visé ;
- Construire un plan pertinent :
 - Exprimer sa pensée de manière cohérente, structurer ses idées selon un ordre logique ;
- Rédiger de façon objective et factuelle ;
- Adopter un vocabulaire précis, concret et positif :
 - Rédiger des phrases courtes et concises pour davantage de fluidité. Rapidité et efficacité sont les exigences du lecteur !
 - Rechercher la formulation pertinente : poids, précision et justesse des mots font l'efficacité du texte ;
- Soigner la langue française, la syntaxe, la grammaire, l'orthographe et la ponctuation ;
- Nuancer le propos, éviter les répétitions ;
- Prendre un temps de recul avant la rédaction de situations complexes.

Le journal de bord	- Sert la communication entre les membres de l'équipe ; - Contient des informations utiles et pertinentes à court, moyen et long terme ; - Est rédigé de manière objective et factuelle, les impressions et les émotions du rédacteur n'y ont pas leur place.
Le projet éducatif	- Représente le document principal du suivi de l'enfant placé ; - Sert les besoins de fonctionnement à l'interne ;

	- Est concis et efficace, bénéficiant d'une rédaction qui va à l'essentiel.
La synthèse annuelle et la fiche de clôture	- Consiste en un état des lieux à la fin de l'année scolaire et à la fin du placement ; - Représente une page A4 au maximum ; - Est visée par l'enfant, l'éducateur, l'adjoint de direction et le directeur ; - Est transmise à l'AS dans tous les cas et aux parents à la demande.
Le mail	- Représente le principal outil de communication avec le réseau ; - Sert de trace et peut donc être utilisé dans ce sens ; - Est adressé à la ou les personnes concernées en A : ainsi qu'au directeur et à l'adjoint de direction en CC ; - Chaque mail possède une signature officielle, conforme aux exigences de la Mea ; - En période d'absence, un message de réponse automatique indique l'absence, la date de retour et la possibilité de contacter l'adjoint de direction ou le directeur par mail.
Le rapport annuel de l'institution	- Permet à l'organe responsable de communiquer avec l'extérieur en toute transparence - Informe les partenaires externes du fonctionnement institutionnel

Historique des versions du présent concept :

Créé en 2008

Modifié en 2015

Mis à jour en 2017,

Modifié février, juillet, décembre 2018, février et juin 2019, avril 2021, septembre 2022

5

ANNEXES

De nombreux documents participent au bon fonctionnement du travail réalisé à la MEA. Ils sont ici répertoriés à titre informatif et non-exhaustif, consultables dans le « classeur de référence » institutionnel.

Ils sont répartis en sous-groupes, relatifs au cadre, aux collaborateurs, à la mission, à l'organisation de la prise en charge et à la gestion administrative de la prise en charge.

Documents liés au cadre :

- Les statuts de l'association
- Le contrat de prestation
- La charte institutionnelle
- Les procédures liées à la mission éducative
- Les protocoles administratifs
- Le règlement du personnel

Documents liés aux collaborateurs :

- Cahier des charges du directeur
- Cahier des charges de l'adjoint de direction
- Cahier des charges de l'intervenant famille
- Cahier des charges de l'éducateur
- Cahier des charges du référent
- Cahier des charges du stagiaire
- Cahier des charges du responsable administratif
- Cahier des charges du veilleur
- Cahier des charges du personnel de ménage
- Cahier des charges du cuisinier
- Cahier des charges de la lingère
- Cahier des charges du responsable MSST

Documents et canevas liés à la mission éducative :

- Fiche de renseignements administratifs
- Projet éducatif individualisé
- Ligne de vie
- Document de synthèse annuelle
- Fiche de fin de placement
- Lexique
- Cadre de vie à la MEA

Outils liés à l'organisation de la prise en charge éducative :

- Planification des horaires éducatifs, annuels et hebdomadaires
- Planification des présences enfants
- Grille de renseignements des présences enfants WE et vacances scolaires
- PV de colloque

Outils de contrôle liés à la gestion administrative :

- Horodateurs
- Tableau des présences effectives des enfants